



# BULLETIN MUNICIPAL

Aigaliers  
2023



MAIRIE D'AIGALIERS 280 ROUTE STÉPHANE HESSEL 30700 AIGALIERS

☎ 04 66 22 10 58 ✉ [accueil@aigaliers.fr](mailto:accueil@aigaliers.fr) 🌐 [www.aigaliers.net](http://www.aigaliers.net)

# SOMMAIRE

- 2 MOT DU MAIRE
- 5 BUDGET COMMUNAL
- 6 TRAVAUX RÉALISÉS
- 10 TRAVAUX 2023
- 12 S.I.R.P
- 14 PRÉVENTION DES INCENDIES
- 16 ENVIRONNEMENT
- 22 ENGAGEMENTS DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES
- 26 INFOS COMMUNALES
- 31 PLAN DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE
- 32 PATRIMOINE
- 33 EMPLOIS SAISONNIERS
- 34 FESTIVITÉS
- 38 ASSOCIATIONS
- 45 AU FIL DE L'HISTOIRE

Directeur de publication : Daniel Boyer

Bulletin conçu et réalisé par  
la Commission « Bulletin » :

Marie-Lise Gloanec, Julie Levy,  
Roger Martin, Rachel Ulrich  
Secrétaire : Oriane Cazalet

Imprimé sur papier recyclé

# MOT DU MAIRE



J'ai le plaisir de vous annoncer que notre Commune va se doter, dès 2023, de stations de traitement des eaux usées dans 5 hameaux.

Je dois rappeler qu'actuellement les rejets des habitations du cœur des hameaux, se font directement, après la fosse, dans les fossés !

Le Conseil Municipal, réuni le 07 décembre 2022 a suivi l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu l'entreprise Bazalgette de Fontarèches pour les 2 lots réseaux et traitement.

Cet investissement de 1 454 500 € HT sera financé par les subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental du Gard et de l'État.

Les aides financières accordées ne concernent que les habitations qui n'ont pas de traitement autonome (SPANC), qui sont actuellement raccordées à l'égout.

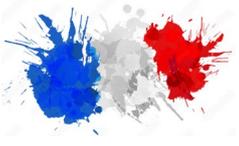
Une participation forfaitaire de raccordement de 200 euros leur sera demandée.

L'autofinancement de la Commune sera de 20 % soit 290 900 €, il sera pris sur le budget principal de la Commune.

Dès 2023, un budget annexe spécifique à l'assainissement des 5 hameaux sera créé.

Il sera alimenté en recette par la participation des habitations raccordées au réseau, à hauteur de 1.17 € HT par m<sup>3</sup> d'eau potable consommé suivant relevé compteur du SIVOM.

Les dépenses seront celles de l'entretien courant, de la maintenance, du contrôle, et des éventuels travaux nécessaires sur les réseaux et les stations.



Les travaux débuteront en février 2023 pour une durée de 16 mois.

La planification des chantiers sera faite en tenant compte autant que possible, des activités saisonnières liées au tourisme.

**J**e souhaite vous faire part de mon questionnement et de mes inquiétudes sur l'avenir des écoles de nos 3 communes en Regroupement Pédagogique.

Voilà 20 ans que nous avons inauguré cette école maternelle avec cantine, nous avons soldé cette année le prêt de cette construction emblématique de la vie d'une commune.

Nous consacrons beaucoup de moyens pour nos écoles communales, que ce soit en argent, en personnels qualifiés, les ATSEM ; en travaux dans les bâtiments et aux abords ; les salles sont climatisées, ce qui est loin d'être le cas dans les écoles des plus grandes villes ; nous avons remplacé la chaudière à fioul par une pompe à chaleur plus économe et moins polluante...

Les abords et cheminements sont sécurisés et aux normes d'accessibilité ; les agents sont des professionnels consciencieux favorisant l'accueil des enfants et des parents ; l'engagement des élus est constant depuis toujours.

Malgré tout, les effectifs sont en baisse. Jusqu'à ce jour, le fait d'être en regroupement

pédagogique nous a mis à l'abri d'une fermeture de classe. Ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Nous constatons qu'actuellement 32 enfants du regroupement sont scolarisés ailleurs, soit dans d'autres communes, soit en établissements privés : les raisons sont diverses, souvent liées aux lieux de travail des parents. Ces décisions sont prises individuellement mais la conséquence est collective.

Je pense que ce n'est pas la seule explication. Certains parents considèrent l'école comme un lieu de consommation; ici ou ailleurs... c'est pareil ou peut être mieux, pensent-ils ?

Si notre regroupement pédagogique intercommunal subit une fermeture de classe ou d'école, nous aurons des difficultés à la réouvrir.

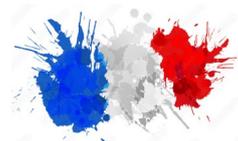
Soyons bien conscients qu'une Commune sans école n'est plus attractive pour s'y installer.

Comment nous élus, pouvons-nous agir encore plus pour enrayer ce déclin ?

Certes, nous constatons une augmentation de la population mais c'est une population vieillissante; les naissances sont à la baisse; les résidences secondaires représentent plus de 30 % des habitations sur la Commune.

Faut-il réviser le PLU pour ouvrir d'autres zones à l'urbanisation et permettre à des jeunes couples de s'installer ?

# MOT DU MAIRE



Mais nous n'avons pas l'assurance qu'elles seront achetées ou construites par de jeunes foyers...

Nous n'avons pas de prise ou d'actions possibles sur la spéculation foncière ni sur l'augmentation du prix du foncier bâti et non bâti, liée à l'attractivité actuelle de l'Uzège.

Ce constat n'est pas spécifique à Aigaliers et à l'Uzège. J'ai souvent l'occasion d'échanger avec mes collègues Maires.

Nous partageons cette préoccupation. Une des solutions serait l'habitat collectif qui permet une rotation des résidents jeunes.

Je proposerai au Conseil Municipal de réfléchir à cette éventualité.

Une réflexion intercommunale pourrait être aussi envisagée, car toutes les communes sont concernées.

La Communauté de Communes pourrait élaborer et coordonner avec les élus des villages un Plan Habitat-Logement pour la prise en compte des besoins locatifs des jeunes familles.

Dans le contexte actuel de flambée des prix dans tous les secteurs, je proposerai au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes communales sur les propriétés bâties et non bâties.

Je termine par une information plus positive: J'ai demandé à Mme Oriane CAZALET, secrétaire administrative, de solliciter l'agrément de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'autoriser à réaliser les démarches administratives sur internet via la plateforme sécurisée AIDANTS CONNECT, en toute confidentialité, pour ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes. Vous trouverez plus d'informations dans ce bulletin.

**LA SITUATION DANS LE MONDE NE NOUS  
DONNE PAS BEAUCOUP DE MOTIFS POUR  
NOUS RÉJOUIR, ALORS ACCROCHONS NOUS À  
CE QUI NOUS EST LE PLUS PRÉCIEUX !**

**AVEC TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL, JE VOUS SOUHAITE POUR 2023  
ET BIEN AU DELÀ UNE BONNE SANTÉ, POUR  
VOUS ET TOUS VOS PROCHES**

**DANIEL BOYER, MAIRE**

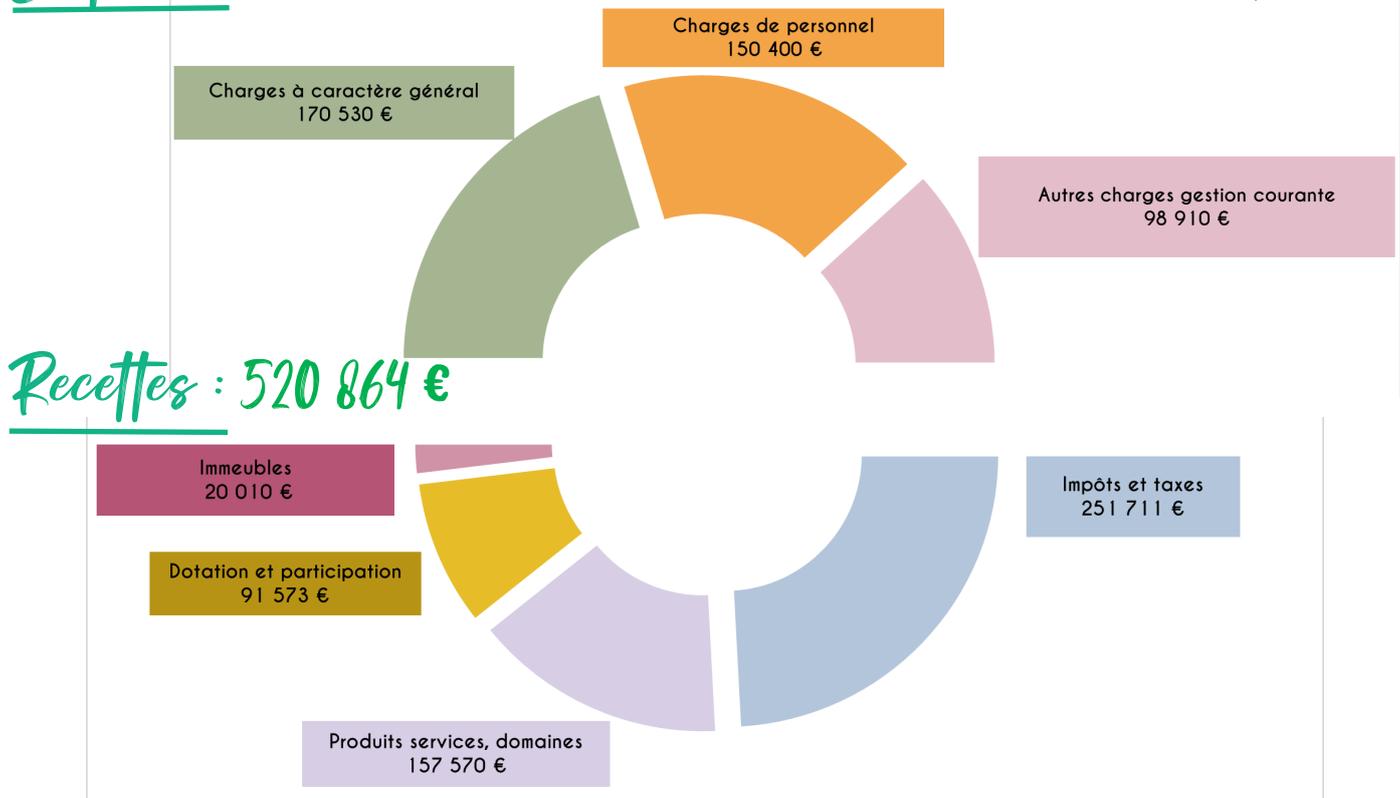
*Bonne année 2023*



# BUDGET COMMUNAL 2022

## FONCTIONNEMENT

Dépenses : 419 840 €



## ☀ Subventions aux associations

Association l'Aphyllanthe	1 835 €
APE les Ecoles	400 €
Cercle Généalogique de l'Uzège	100 €
Club de l'Arque de Baron	150 €
Club de la Mouche des Capitelles	200 €
Le Goujon Uzétien	300 €
Syndicat des Vins de Pays Duché d'Uzès	70 €

**Total = 3 055 €**

Quelques  
Chiffres  
clés

**0 %** Aucune augmentation du taux d'imposition depuis 2003

Taxe habitation ( résidences secondaires ) : **8.21 %**

Taxe foncière sur propriétés bâties : **11.27 %**

Taxe foncière sur propriétés non bâties : **47.94 %**

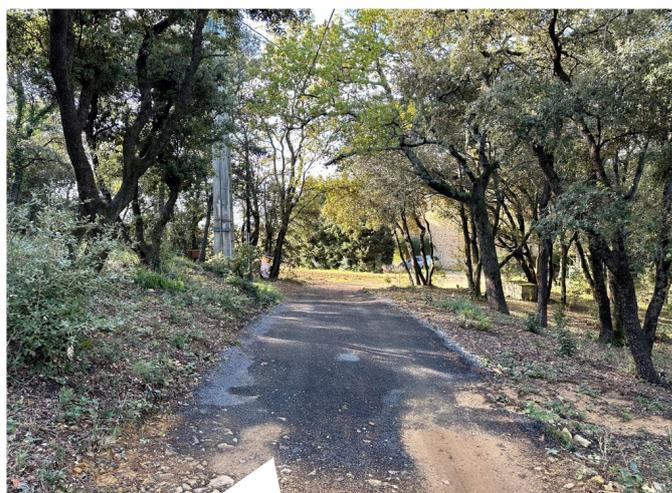
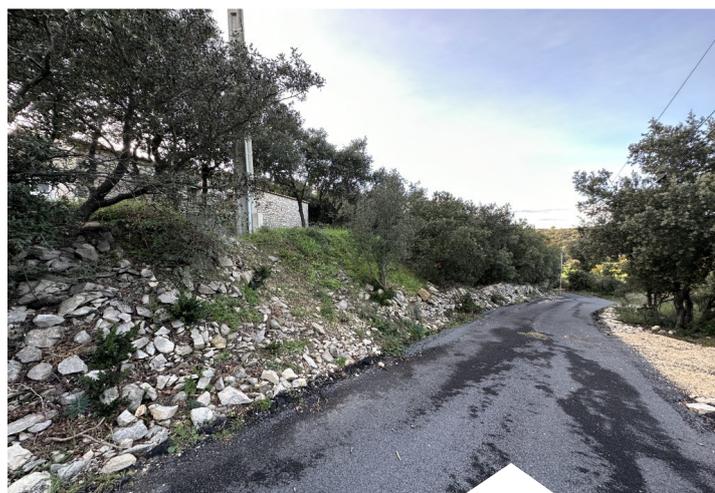
# TRAVAUX RÉALISÉS



## ✦ VOIRIES



Création de la Sortie Nord de la Traversée du Camp des Baumes



Raccourci Bourdiguet-Cabanon des chasseurs

Plan d'Albi

Revêtement et busage pluvial du Chemin Chanteclerc





# TRAVAUX RÉALISÉS

## ✦ LE SITE DE LA FONTAINE ET DU LAVOIR DE L'ESCOULES



Ce sont des entreprises locales qui ont réalisé l'ensemble des travaux : réfection du lavoir, de la fontaine, du canal; du mur (entreprise Souro) réfection de l'enclos et aménagement paysager; (entreprise Concept Art Jardins) Pose par l'agent communal de la table de pique-nique.

**Montant total des travaux:**

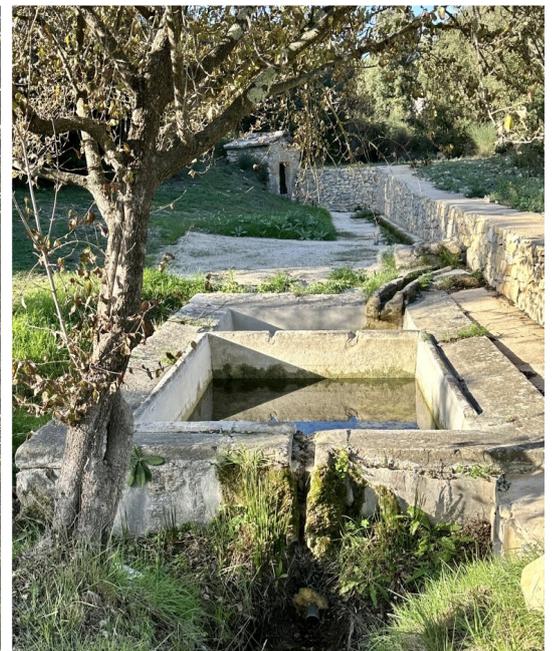
27 590 € HT Subventionnés par le Département du Gard, la Région Occitanie et la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

**Montant total des subventions obtenues :**

18 400 € HT

**Financement de la Commune:**

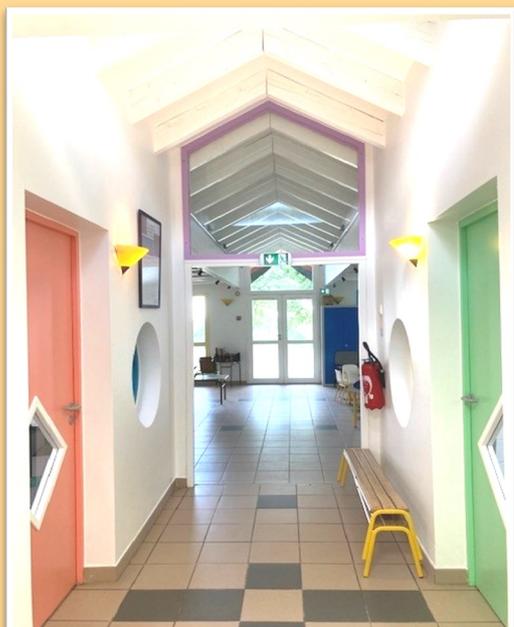
9190 € HT





## ★ ÉCOLE

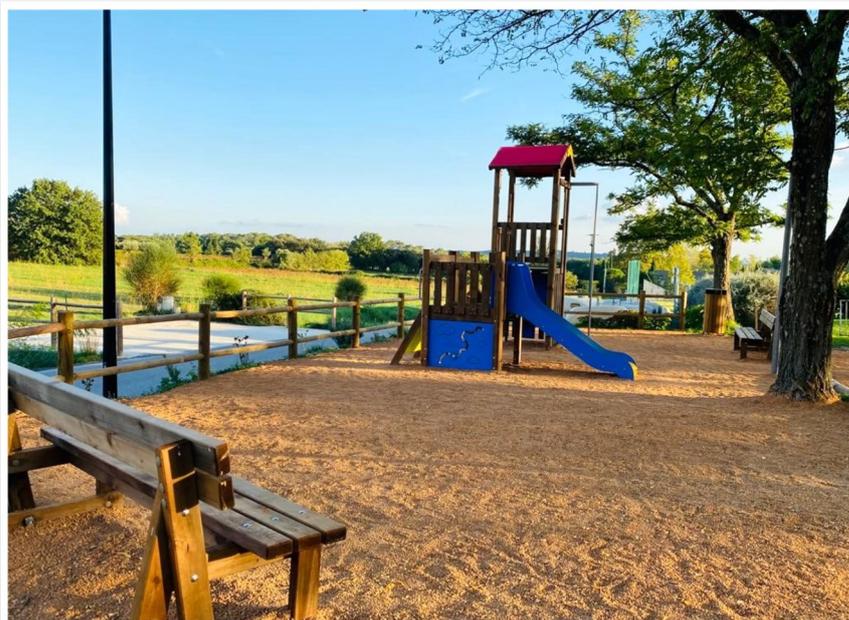
À la rentrée, les enfants et les enseignants ont découvert et apprécié les nouvelles couleurs de leur école.



L'école maternelle et la cantine ont été repeintes pendant l'été pour un coût total de **9 912 € TTC.**



## ☀ L'AIRE DE JEUX



L'Aire de jeux pour les jeunes enfants a été posée par l'agent communal, à proximité de l'école et des terrains de sport.

Le coût total comprenant la structure du jeu; la location d'une mini pelle; le béton, la clapicette... s'élève à 16 332 € TTC

L'utilisation de ces jeux est sous la responsabilité des parents.

## ☀ CHALET

Suite à l'actualisation du Plan Particulier de Mise en Sécurité -PPMS- de l'école, un chalet a été installé derrière l'école maternelle par l'agent technique communal, afin de servir de lieu de stockage pour le matériel sportif de l'école maternelle, ce qui dégage une pièce pour accueillir les enfants en cas de nécessité.





## ✦ SÉCURISATION DES PONTS

Dans le cadre du programme national d'évaluation de l'état des ouvrages d'art sur nos voiries communales : ponts, buses et murs de soutènement de plus de 2 m de haut, le bureau d'études - INFRANEO- a effectué un recensement et indiqué la nécessité de sécuriser trois ouvrages situés sur des chemins ruraux communaux.

Ces 3 ponts sur le Chemin des Brunets reliant le Hameau Le Chabian à St Just et Vacquières, sont concernés par des travaux qui consistent à consolider les 3 ouvrages pour maintenir la continuité de la circulation sur ces chemins ruraux fréquentés régulièrement.

Les travaux de consolidation ont été entrepris par l'entreprise alésienne S.C.A.I.C. sur les tabliers des ponts : Reprise de murs, d'aqueducs, des murs de soutènement.

Coût de l'opération : 44 356 € HT

Subvention demandée auprès de l'Etat : 17 700 € HT

Financement communal : 26 656 € HT



*Les ponts avant restauration*

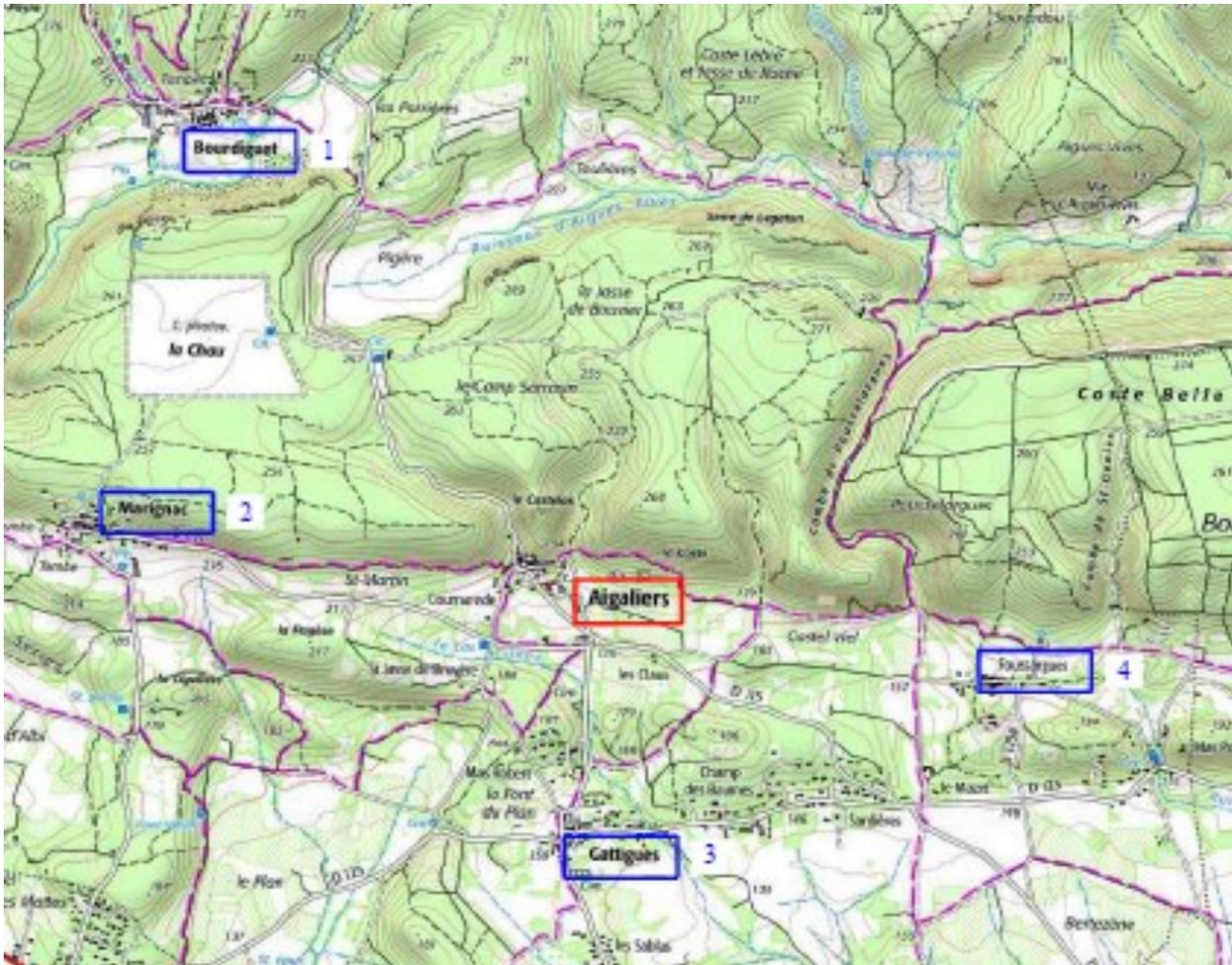


*Les ponts après restauration*



## ❄ ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES AU CŒUR DES 5 HAMEAUX:

Aigaliers, Bourdiguët, Foussargues, Gattigues et Marignac



La 1<sup>ère</sup> délibération du Conseil municipal relative à la réalisation de l'Assainissement Collectif dans le cœur des 5 Hameaux historiques de la Commune (Aigaliers, Bourdiguët, Gattigues, Foussargues, et Marignac) date du 18 décembre 2020.

D'autres délibérations ont suivi tout au long de l'évolution du projet communal, soit pour choisir le Maître d'œuvre- RCI ( Rhône Cévennes Ingénierie -Alès 30 ) ; soit pour solliciter diverses subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département du Gard

et de l'Etat ; soit pour définir la maintenance du futur réseau.

La dernière délibération 7 décembre 2022 a désigné, après proposition de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise retenue pour l'ensemble du marché : Balzagette située à Fontarèches.

Après cette longue procédure administrative, obligatoire, et les réunions publiques par Hameaux proposées aux riverains concernés, le chantier des travaux ouvrira concrètement en début d'année 2023.



Ceux-ci vont consister en :

- la création d'un réseau de transfert des effluents
- la réhabilitation des collecteurs existants ;
- la création de 5 unités de traitement
- 1 unité par hameau.

L'ensemble du Conseil Municipal se réjouit de l'aboutissement de ce projet essentiel pour notre commune qui permettra d'éliminer les rejets des eaux usées qui se déversent directement dans le milieu naturel ; de supprimer la pollution des sols et les odeurs ; d'agir préventivement contre la diffusion des moustiques favorisée par la stagnation des eaux dans les fossés. Les impacts négatifs sur notre environnement seront annulés.

La réalisation de ces équipements publics aura également des conséquences positives pour le développement de l'emploi local,

puisque ce sont des entreprises gardoises qui sont retenues. Par ailleurs, les futures délivrances de Permis de construire seront facilitées pour les rénovations des maisons situées en cœur des hameaux ; ceux-ci étant l'objet de refus en raison de l'assainissement défectueux.

## Coût prévisionnel des travaux :

1 450 000 € HT

## Subventions obtenues :

L'Agence de l'Eau : 765 289,00 € HT  
Département du Gard : 109 326, 00 € HT  
Soit : 874 615, 00 € HT

Nous avons également déposé un dossier de subventions auprès des services de l'Etat pour un montant de 288 985,00 € HT.

Nous sommes dans l'attente de la décision préfectorale avec le montant octroyé, ce qui devrait intervenir en 2023.



*Les réunions avec les riverains*



## ☀ RENTRÉE SCOLAIRE 2022

À la rentrée de septembre 2022, le regroupement scolaire a accueilli un nouvel enseignant, Mr Laurent Huet en charge des Très Petites Sections et Petites Sections à l'école maternelle.

À ce jour : 104 élèves de 2 à 11 ans fréquentent les trois écoles.

Les effectifs du regroupement sont en diminution. Trente deux enfants des trois communes, dont bon nombre sur la commune d'Aigaliers, sont scolarisés dans des écoles privées ou publiques d'autres communes, pour différentes raisons (difficultés scolaires, convenance personnelle, fratrie scolarisée à l'extérieur, ouï dire...). Cette scolarisation externe peut avoir des graves conséquences et pourrait à court terme provoquer la suppression d'une classe sur le Regroupement. Cette situation est d'autant plus regrettable que les efforts des trois communes ont été considérables et ininterrompus depuis la création du Regroupement (1990) que ce soit financièrement ou matériellement afin que les enfants soient accueillis dans d'excellentes conditions.

Le syndicat a toujours fonctionné avec du personnel qualifié et attentif au bien-être des enfants. L'équipe enseignante est solide et impliquée.

Dans nos trois écoles les enfants suivent leur parcours scolaire avec sérénité dans un cadre proche de la nature.

L'école est source de vie pour les villages, lieu de rencontres et d'échanges entre adultes et enfants. Avant de scolariser vos enfants à l'extérieur, s'il vous plait, ayez

- 📄 Secrétariat du SIRP  
Mairie de Foissac  
Avenue de l'Europe  
30700 Foissac  
☎ 06 32 46 68 37  
Uniquement ouvert le mardi et le jeudi  
de 8h30 à 12h  
✉ [sirpfoissac@laposte.net](mailto:sirpfoissac@laposte.net)

une forte pensée pour votre village pour le bien commun et celui de vos enfants !

## ☀ DÉPART DE GHISLAINE LEDUC

Le 1er octobre 2022 Ghislaine a fait valoir ses droits à la retraite.

Présente sur le Regroupement Pédagogique depuis sa création, Ghislaine a assuré l'accompagnement des enfants dans le car, puis l'entretien de la salle de restauration et l'accueil du soir. Elle s'est acquittée avec une parfaite conscience de toutes les missions qui lui ont été attribuées.

Une petite cérémonie en présence de Bernard Croissant, premier président du SIRP a été organisée dans la salle de restauration pour fêter son départ en retraite. Nous lui souhaitons un repos bien mérité.





## ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi, labellisé Plan Mercredi rencontre un vif succès sous la houlette de Dédé Gravil .

En 2022, les enfants au cours de l'atelier musique animé par Eric et Héloïse ont composé une chanson paroles et musique et réalisé un clip. Des échanges ont également lieu avec l'Aphyllanthe, du sport, des activités manuelles.



## CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

Cathy Guérineau est la directrice des accueils pendant les vacances scolaires. Un programme varié, tant sportif que culturel et manuel, est proposé aux enfants sur le thème de l'environnement .

Nous remercions nos partenaires l'Aphyllanthe pour les échanges et l'heure du conte ainsi que le Goujon uzétien pour notre traditionnelle pêche au lac de Fontanisse, ainsi que l'APE les Escoules,

qui a offert une sortie au green park cet été, ainsi que des jeux d'extérieur pour le temps périscolaire.

Un grand merci également à Dédé Gravil, Cathy Guérineau , Stéphanie Donnadiou, Lucie Martin, Gloria Fournier qui ont accompagné avec talent les enfants sur les temps périscolaires et extra scolaires.

*Mme Frédérique BONZI, présidente du SIRP*

# Budget



	AIGALIERS	BARON	FOISSAC
Nombre élèves	31	31	42
Nombre habitants	606	356	436
Participation / élèves	15 653.81 €	15 653.81 €	21 208.38 €
Participation / habitants	22 764.45 €	13 373.17 €	16 378.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 418.26 €</b>	<b>29 026.98 €</b>	<b>37 586.76 €</b>



## ❖ PRÉVENTION DES INCENDIES « FEU DE FORÊT »

Le Gard, avec 50 % de sa superficie couverte par des milieux boisés (forêts et garrigues) est particulièrement exposé **au risque de feux de forêt**. Celui-ci représente le 2ème grand risque naturel après les inondations.

En période estivale, le dispositif gardois de prévention des feux de forêt repose sur un réseau de surveillance et d'intervention rapide sur feux naissants auquel contribuent :

❖ **360 sapeurs-pompiers** capables de répondre immédiatement à une intervention,

❖ **20 patrouilles dites « armées »** constituées par des véhicules légers tout-terrain équipés d'une réserve d'eau de 600 litres, avec un équipage composé d'un agent forestier et d'un pompier,

❖ **Des patrouilles chargées du contrôle** du respect de l'interdiction d'emploi du feu, assuré par des agents de l'Office National des Forêts, de l'Office National de la Biodiversité et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

❖ **Des agents chargés du relevé du contour des feux et de la recherche des responsabilités,**

❖ **4 tours de guet** pour détecter et localiser les fumées suspectes,

❖ **1 poste de régulation forestier** qui gère par un réseau radio les patrouilles et les tours de guet,

❖ **1 guet aérien** relié au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) composé d'un avion de surveillance pour détecter les départs de feux,

❖ Plusieurs **Groupes d'Intervention Feux de Forêt** (GIFF) stationnés en forêt en fonction des risques météorologiques, ils sont prêts à réagir à la moindre alerte,

❖ Le **GOGEFFO, unité spécialisée** dans les feux de forêts difficiles d'accès, mobilisable avec des missions d'héliportage,

❖ **Météo France** qui élabore de juin à septembre des bulletins « feux de forêts » deux fois par jour. Ils indiquent les paramètres météorologiques et la teneur en eau des végétaux pour chaque zone géographique,

En cas de feu de forêt de grande ampleur, des renforts sont assurés par **la coopération interdépartementale,**

❖ Tous **les avions bombardiers d'eau** : 12 canadiens et 8 Dash, sont mobilisables à la demande, sous réserve de leur mobilisation sur d'autres sites,

❖ **2 hélicoptères bombardier d'eau,**

❖ **40 saisonniers** recrutés pour renforcer les effectifs en juillet et août.

La stratégie est celle d'une présence sur le terrain pour une **dissuasion**, une **détection précoce** et une **intervention rapide** sur les feux naissants afin de les maîtriser avant qu'ils ne se développent.

La surveillance des massifs et l'attaque du feu restent l'affaire de professionnels en la matière.

En cas de détection d'un feu, l'alerte au 18 ou au 112 doit être privilégiée.

L'originalité de ce dispositif repose en partie sur les compétences complémentaires des agents forestiers de l'Etat -DDTM et ONF- et des sapeurs-pompiers.



# PRÉVENTION DES INCENDIES



Réunion des sapeurs-pompiers en Mairie d'Aigaliers pour analyser l'intervention sur le feu de la Boscarasse le 18 juin 2022 sur la Commune de Serviers et Labaume

→ La verbalisation des feux illégaux (brûlages des déchets, etc.)

De plus, une réglementation relative aux travaux en période de risque feux de forêt existe depuis le 15 juin 2020 adossée à **une carte** de vigilance incendie de forêt, publiée quotidiennement sur le site de la préfecture.

**Certains travaux potentiellement générateurs de feux sont ainsi réglementés ou interdits suivant le niveau de vigilance risque feux de forêt ( voir le site internet de la Préfecture ci-dessous).**

Le bivouac, le camping et le caravanning sauvage sont également interdits en vigilance orange et rouge. Des recommandations en matière de circulation dans les massifs boisés accompagnent chaque niveau de vigilance.

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-forêt/carte-de-vigilance/Interdiction-d-emploi-du-feu>

Si ce dispositif spécifique de surveillance et d'intervention est mis en place pendant la période estivale qui a tendance à s'allonger, la prévention et la lutte contre les incendies interviennent toute l'année dans le Gard, notamment par :

- Le contrôle de la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillage**,
- Le financement de travaux sur les équipements DFCI (pistes et points d'eau),



## ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal s'est engagé dans les économies d'énergie sur l'éclairage public, en changeant chaque année des lampes à mercure défectueuses et en les remplaçant par des LED.

Cette année, nous avons décidé de finaliser le changement de toutes les lampes énergivores restantes. L'entreprise Valette qui effectue l'entretien régulier de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, a établi un diagnostic complet, ce qui nous a permis de déposer auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard -SMEG- une demande de subvention qui pourrait s'élever à 30% du montant des dépenses. Soit : 3443 € HT, pour une dépense totale de 11 478 € HT.

D'une consommation annuelle de 7979 Kwh, nous passerions à 2124 Kwh/an.

Parallèlement à ces travaux d'énergie, le Conseil Municipal a décidé, à titre expérimental, de diminuer et/ou d'éteindre l'éclairage public communal de minuit à 5 heure du matin. Certaines zones de la commune, comme l'espace école-mairie-parking resteront éclairées mais avec diminution de l'intensité lumineuse.

Avec la réduction partielle et l'extinction, la consommation annuelle passerait à 1557 Kwh.

**Ces décisions du Conseil Municipal visent à faire des économies conséquentes pour le budget communal au regard de l'augmentation excessive du prix de l'électricité pour lequel la Commune ne recevra aucune compensation de l'état.**

**Elles ont aussi l'avantage de diminuer la pollution lumineuse nocturne pour mieux profiter de la beauté des nuits aigaliéroises, et de protéger la faune nocturne.**



*Montants des dépenses d'électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public sur les 3 dernières années*

	2020	2021	2022
Bâtiments communaux	9 117.3 €	9 838.35 €	10 290.28 €
Éclairage public	6 310.23 €	6 034.76 €	6 925.96 €
Montant total	15 427 .53 €	15 873.11 €	17 216.24 €



## ✦ TRAVAUX OLD RÉALISÉS PAR LA COMMUNE

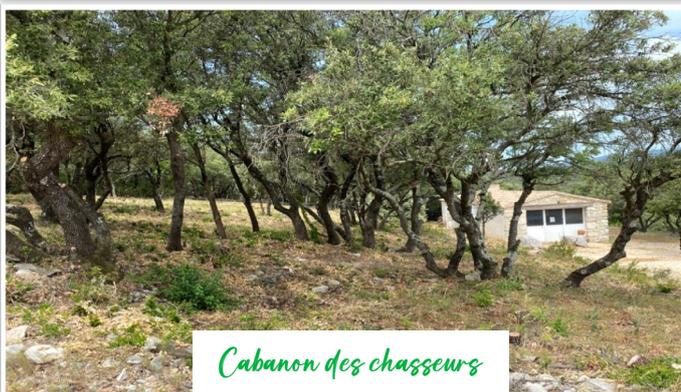
Tout comme les particuliers, la Commune se doit d'effectuer le débroussaillage sur les parcelles communales constructibles ou aux abords de certains chemins communaux. Chaque année, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont réalisées afin de prévenir les risques d'incendie. Le chantier d'insertion du centre social de St Quentin est intervenu autour du cabanon des chasseurs; le long du chemin de l'école à Bourdiguet; chemin de Chanteclerc; ainsi que sur diverses parcelles à Champ des Baumes.



*Chemin de l'école*



*Chemin Chanteclerc*



*Cabanon des chasseurs*

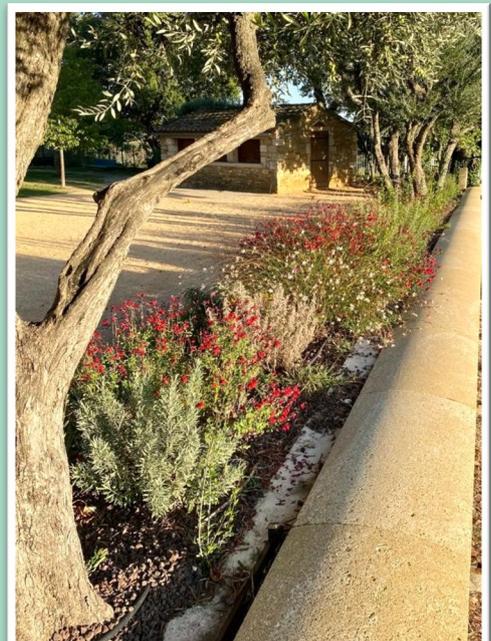
## ★ Plantations végétales



Depuis plusieurs années, la Commune continue sa politique de végétalisation des espaces publics en posant sa candidature auprès du département du Gard pour l'obtention gratuite d'arbustes.

Notre dossier annuel est régulièrement retenu car il permet de végétaliser plusieurs sites, notamment ceux autour des derniers projets réalisés: mairie, école, aires de jeux et sport, parking...

Ces plantations, toutes d'origine méditerranéenne, ne nécessitant pas un arrosage intensif, sont mises en place et entretenues par l'agent communal.





## UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF À AIGALIERS

### LE COMPOSTAGE

**POURQUOI FAIRE ?**

- Réduire de 30% le volume de mes ordures ménagères
- Profiter d'un fertilisant 100% naturel et gratuit

### QU'EST CE QUE C'EST ?

● Le compostage est un processus naturel de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin) par des bactéries, des champignons, des insectes, des vers de compost ... en un produit riche en humus : le compost.

### QUE PEUT-ON Y DÉPOSER ?

- 50% de matières vertes qui sont généralement riches en azote : épluchures de légumes et de fruits, feuilles, fleurs, ...
- 50% de matières brunes qui sont riches en carbone : branches broyées, copeaux de bois, feuilles sèches, ...

Afin de se préparer à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets qui rentre en vigueur à partir du 1er janvier 2024, la Commune a décidé de mettre en place un site de compostage collectif sur le village d'Aigaliers près de l'école maternelle.

### ★ Pourquoi le compostage ?

Le compostage est une formule de gestion des déchets avantageuse à tous points de vue :

Il permet d'éviter toutes les pollutions générées par le traitement des déchets :

→ émission de CO<sub>2</sub> dues aux camions de collecte qui sillonnent le territoire

→ destruction de zones naturelles dédiées à l'enfouissement des déchets

→ dans les centres d'enfouissement, production de jus pollués (appelés lixiviats) issus de la dégradation de la matière organique qui se retrouve

mélangée à tous les autres déchets. Les lixiviats sont des eaux de percolation chargées de polluants organiques, minéraux et métalliques

→ production également de gaz polluants dont le méthane, 84 fois plus puissant sur 20 ans que le gaz carbonique en potentiel de réchauffement global ! Sachant que l'enfouissement des déchets génère 20 % des émissions totales de méthane...

Finalement, tous ces biodéchets engendrent des nuisances dont le traitement est de plus en plus lourd et coûteux.

Le compostage ne génère aucun coût pour la collectivité mais permet en revanche d'éviter les coûts liés aux déchets.

Ces coûts sont actuellement en train d'exploser :

- Le coût de la gestion (collecte, transport, traitement) a doublé en

3 ans ( 96 € HT la tonne en 2019, 180 € HT la tonne en 2022)

- La taxe de l'enfouissement passe de 37 € la tonne en 2020 à 65 € en 2025.

Or la quantité mobilisable du compostage représente la moitié de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées par le SICTOMU

La diminution de la quantité de déchets est donc un moyen simple, en notre pouvoir de limiter l'augmentation des taxes qui pèsera sur les contribuables.

Le compostage, par le respect du cycle de la vie naturelle des végétaux, permet la production gratuite de compost, excellent fertilisant pour toutes les plantations.

L'utilisation de compost évite par ailleurs l'emploi du terreau dont l'extraction détruit les tourbières.



## ★ Comment faire ?

Quels déchets composter ?

*Dans le bac d'apport :*

-épluchures de fruits et légumes, y compris agrumes ( pensez à retirer les étiquettes)

-restes de repas, pain rassis

-filtres et marc de café, thé ou infusion

-essuie-tout, mouchoirs en papier, boîtes d'œufs, rouleaux de papiers toilette

*Dans le bac de matière sèche*

-feuilles mortes, tailles de haies, paille, foin,

-branchage de petite taille

-sciures et copeaux de bois



Les bacs de compostage sont situés derrière l'école maternelle

Dans les 2 bacs, la taille des déchets est un facteur important de la décomposition. Pour en accélérer le processus, il est préférable de découper ou broyer les biodéchets en petits morceaux.

Et dans quelques mois, n'hésitez pas à venir vous servir en compost mûr pour fertiliser vos pots de fleurs et plantations !

Pour plus d'informations, voir le site internet du Sictomu

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez contacter la référente de compostage de la Commune au 06 41 32 12 34 ( Bénédicte)

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS !**

## ✱ DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEURS

Dans le cadre de la réduction des déchets, il est apparu fondamental d'agir résolument sur la gestion des bio-déchets. C'est pourquoi le SICTOMU a opté pour un déploiement généralisé du compostage de proximité (domestique et collectif).

La gestion des fermentescibles par compostage s'avère être particulièrement bien adaptée à notre territoire semi-rural. Cette pratique est ancienne puisque depuis 2002, le SICTOMU a équipé plus de 4 600 foyers sur nos communes.

Mais il y a du nouveau : Afin de généraliser cette pratique, la CCPU s'est engagée à cofinancer ces équipements. Et pour que chacun sache utiliser convenablement ces matériels et produire ainsi un amendement organique de qualité la distribution est couplée à une séquence de formation par notre Maître composteur.

La campagne de distribution gratuite de composteurs du mois de novembre a été un franc succès et 127 foyers ont pu bénéficier de l'opération.

Aujourd'hui la gestion des bio déchets est une obligation (loi AGECE) et plus encore une nécessité. Aussi, le SICTOMU a pour objectif de réduire à 100 kg par habitant la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles contre 235 kg actuellement.

Aussi, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du Sictomu

pour vous engager dans cette démarche en appelant au 04.66.22.13.70 ou en nous faisant parvenir un email au [sictomu@sictomu.fr](mailto:sictomu@sictomu.fr). Il vous sera alors proposé une ou plusieurs dates de formations au cours duquel vous sera remis votre composteur.

## ✱ COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Encombrants 4 solutions**

**Gros électroménagers**  
Mobilier gros volumes

- 1 Je le donne**  
aux associations, amis, bricoleurs... ou je vends si c'est en bon état...
- 2 Je le fais reprendre par le vendeur**  
quand j'en achète un neuf
- 3 Je le pose en déchèterie**  
aux horaires et jours habituels
- 4 Je demande une collecte à domicile**  
Sous conditions

**nouveau**  
Si les autres solutions ne sont pas possibles

**Le jour J, collecte en limite de voirie, passage à partir de 8 h**

**Objets propres, salubres, ni toxiques ni dangereux.**

**Maximum 3 objets par prise de rendez-vous**

**Prise de RDV obligatoire en mairie**

Organisé par **CSI PMF** En partenariat avec le **SICTOMU**



## L'EPTB GARDONS

L'équipe technique de l'EPTB des Gardons est intervenue sur la Commune, pour l'entretien tout le long des berges du Lisson - Le Riu.

Daniel Boyer, Maire est membre de la Commission Locale de l'Eau des Gardons.

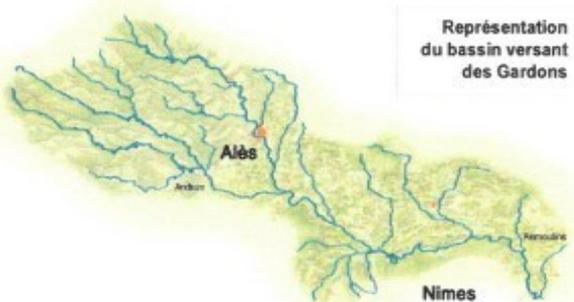
**L'EPTB GARDONS, L'ETABLISSEMENT PUBLIC EN CHARGE DES GARDONS**  
**Peut-être avez-vous déjà croisé ses agents en bordure de rivière ou remarqué**  
**les travaux qu'ils mènent le long des cours d'eau ?**



L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons intervient sur des thématiques multiples en lien avec la rivière : risque inondation, ressource en eau, milieux aquatiques. Il anime également la Commission

Locale de l'Eau (CLE) des Gardons, souvent qualifiée de « parlement local de l'eau », qui rassemble des élus du territoire, des représentants de l'Etat, des associations et des acteurs économiques.

### COMPÉTENCES ET MISSIONS



Représentation du bassin versant des Gardons

Son périmètre d'intervention correspond au « bassin versant » des Gardons, c'est-à-dire l'ensemble du territoire qui draine l'eau vers les Gardons jusqu'à la confluence avec le Rhône. Celui-ci s'étend des Cévennes (lozériennes et gardoises) jusqu'à la plaine d'Araron, en

passant par la Gardonnenque et les Gorges du Gardon qui accueillent le célèbre Pont du Gard. Il regroupe 161 communes (200 000 habitants) et compte plus de 3000 km de cours d'eau.



Travaux d'entretien de la rivière par l'équipe verte de l'EPTB Gardons : les végétaux susceptibles de faire obstacle à l'écoulement naturel du cours d'eau sont éliminés



Travaux de suppression de digues défilantes et renaturation du Briançon à Théziers (ci-dessus) - Prélèvement réalisé dans le cadre d'une étude sur les eaux souterraines (ci-contre)

Créé en 1995, l'EPTB Gardons intervient pour ses membres : Alès Agglomération, Nîmes métropole et 6 communautés de communes : Pont du Gard, Pays d'Uzès, Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Cévennes au Mont Lozère, Piémont cévenol, Pays de Sommières. Il est dirigé par un président, M. Max Roustan, maire d'Alès, élu par le comité syndical de l'EPTB Gardons, où siègent les délégués représentant l'ensemble du bassin versant.

L'EPTB Gardons, c'est aussi une équipe de 26 agents, aux compétences multidisciplinaires, experts des questions de l'eau. Parmi eux, « l'équipe verte » constituée de 6 agents assure l'entretien régulier de plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau en complément de l'intervention d'entreprises prestataires. Des agents d'Alès agglomération et du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles complètent le travail de l'équipe verte sur le Galeizon et la traversée d'Alès.

Pour en savoir plus : [www.les-gardons.fr](http://www.les-gardons.fr) – contact 04 66 21 73 77 – [eptb.gardons@les-gardons.fr](mailto:eptb.gardons@les-gardons.fr)



## ❄️ COMMENT NOURRIR LES OISEAUX EN HIVER ?

En hiver, les oiseaux ont parfois du mal à trouver de la nourriture. Très facile à réaliser, les boules de graisse égayeront votre jardin et vous permettront d'admirer différentes espèces tout au long de la période hivernale.

Voici comment réaliser des jolies boules de graisse maison, d'excellente qualité nutritionnelle, en moins de 10 minutes, avec un mélange de graines dont ils raffolent. Solidement attachés en hauteur, elles feront le bonheur des moineaux et autres mésanges. C'est en tous cas une activité ludique qui plait énormément aux enfants et qui occupe les après-midis pluvieuses afin de les sensibiliser à la préservation des espèces présentes dans leur environnement.



### La recette pour préparer des boules de graisse pour les oiseaux

#### ❄️ MATÉRIEL

- ❑ Des anciennes tasses ou pommes de pins ou moule à muffins - De la ficelle/corde
- ❑ Un petit bout de bois ou une petite branche - 6 cs ( 250gr) de graisse végétale non salée ( ex: margarine) - 2 cs d'un mélange de graines ( mais, orge, avoine, tournesol, millet, colza, blé...) « tout prêt » ou que vous aurez confectionné vous-même - 20g d'oléagineux non salés ( noix, noisettes, amandes...) - 2 cs de graines de tournesol ( décortiquée ou non) - 2 cs de raisins secs.

#### ❄️ RECETTE

1- Disposez toutes les graines et noix dans un saladier. 2- Prélevez la margarine et incorporez la petit à petit, si elle est trop compacte, ramollissez la margarine en la malaxant un peu dans vos mains. 3- Prélevez un peu du mélange et formez des boules en les roulant dans vos mains. 4- Facultatif : si vous souhaitez donner une jolie forme à vos boules de graisse, placez la mixture dans une vieille tasse en porcelaine, pomme de pin ou des moules à muffins. 5- Coupez un morceau de ficelle d'environ 30 cm et introduisez la dans votre boule de graisse en faisant un petit trou au centre. Veillez bien ensuite à ce qu'elle soit solidement ancrée. Refermez le trou si nécessaire. 6- Insérez le bâton ou la petite branche qui servira de petit perchoir. 7- Placez vos boules de graisse au frigo 15 min pour les solidifier. 8- Suspendez ces boules de graisses aux arbres, sur un balcon ou sur une fenêtre.

Privilégiez une graisse végétale à une graisse animale car tout comme l'homme, elles peuvent être à l'origine de problèmes cardiovasculaires. Ne nourrissez les oiseaux qu'en hiver lorsque leur survie est menacée à cause des conditions climatiques ( de mi-novembre jusqu'à fin mars). Les autres saisons, il est inutile de continuer à les nourrir car cela nuirait à leur instinct sauvage. De plus, ils changent en général de régime alimentaire et se nourrissent aussi de fruits et d'insectes.

N'entourez pas vos boules de graisse d'un filet qui sont de véritables pièges- comme on le voit souvent dans le commerce, car cela peut s'avérer dangereux pour les oiseaux, surtout les plus petits, qui se prennent parfois les pattes dedans.

**Suspendez les dans les arbres ou à vos balcons et attendez que les oiseaux viennent en profiter !**

# LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

## ❁ ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES



Réunion Communes Forestières –22/10/2022-Salle polyvalente

La nécessité de travailler sur la Défense de la Forêt Contre les Incendies –DFCI– prend de plus en plus d'ampleur dans le département au regard de l'évolution climatique et du risque incendie croissant.

- ▶ Les représentants de chaque syndicat de DFCI se croisent dans différentes instances. Certains d'entre eux sont présents à la Sous-Commission Feux de Forêt de la Préfecture. Il est constaté une faible concertation en amont pour porter des sujets communs.
- ▶ Il peut être intéressant de faire échanger les syndicats entre eux pour partager les expériences, regrouper des demandes et faire avancer globalement la protection des forêts contre l'incendie dans le Gard.
- ▶ Mme La Préfète et Mme la Présidente du Département sont favorables à un échange inter-syndicats de DFCI.

Elles ont demandé à l'association des Communes et Collectivités Forestières du Gard de jouer ce rôle de coordination

- ▶ Tous les syndicats ont été invités à cette réunion du 22 octobre 2022.

Une majorité est présente. Plusieurs syndicats absents ont signifié leur intérêt pour la démarche.

- ▶ Cette réunion qui s'est tenue à Aigaliers avec Daniel Boyer, maire et membre du Bureau de l'association, est la première dans ce contexte.

# LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES



Aigaliers le 4 novembre 2022

Madame Vivette Lopez, sénatrice  
Monsieur Denis Bouad, sénateur,  
Monsieur Laurent Burgoa, sénateur,  
Monsieur Philippe Berta, député

**Objet : opposition aux recommandations de la Cour des Comptes sur la mise sous tutelle des communes**

Madame, Messieurs,

Nous vous interpellons en votre qualité de parlementaire pour vous dire notre opposition ferme aux recommandations récentes faites par la Cour des Comptes à l'occasion de son traditionnel rapport sur les finances publiques locales 2022 qui prévoit ni plus ni moins que la disparition de toute capacité d'action des communes par une mise sous tutelle de fait. Celui-ci s'appuie notamment sur la recommandation n° 5 du rapport qui prévoyait de « Verser la dotation globale de fonctionnement (DGF) au seul niveau des EPCI et laisser ensuite la possibilité de procéder à une répartition de droit commun ou dérogatoire (ministère de l'intérieur et des outremer, ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires). »

C'est une évidente déclaration de guerre faite aux communes et à leur autonomie et contraire à la Constitution. Nous condamnons comme l'Association des maires ruraux du Gard, le parti pris de la Cour des comptes qui se range du côté des institutions ou organisations qui veulent ouvertement la disparition des communes. En proposant que l'intercommunalité devienne le lieu de versement des dotations, la Cour des Comptes prend fait et cause pour une stratégie vouée à l'échec dans notre démocratie : affaiblir la commune pour la supprimer.

Dans le sillage de l'Association des maires ruraux de France, nous condamnons avec la plus grande vigueur le fait qu'une institution qui se doit d'être neutre, prenne fait et cause pour une solution qui fragilise la démocratie, renforce la confusion dans l'esprit de nos concitoyens, et méprise le rôle clé de l'élu de proximité qu'est le maire en le mettant définitivement sous tutelle d'une administration distante.

Avec mes collègues maires du département, nous exprimons le souhait de clarifier le statut de l'intercommunalité. Mais pour dire l'urgence au législateur de modifier les lois récentes pour faire que les EPCI reprennent une place clé et majeure dans l'organisation de l'action publique comme outil au service des communes sans remplacer ces collectivités, fondement de notre République.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre vos distances avec les préconisations de ce rapport. L'expertise de notre réseau fait que nous savons qu'il s'agit d'une stratégie qui vise à propager ce type de solution au fil des textes législatifs, dont le socle est imposé par l'Administration centrale aux parlementaires, via des amendements, qui sans la vigilance des parlementaires peut se voir transcrit dans la loi.

Positivement, l'Association des Maires Ruraux de France a fait de très nombreuses propositions fortes pour les communes et le renforcement de leur libre administration. Les Maires doivent rester au centre du jeu du bloc communal. A ce titre, l'AMR30 vous demande de prioriser le dialogue Maire / Préfet sur tout sujet concernant le bloc communal dans toutes ses déclinaisons. Nous pouvons vous adresser, si nécessaire les « 100 mesures face à l'urgence territoriale » dont beaucoup concernent le retour à la liberté communale et la place du maire qui doit être confortée et non affaiblie.

Comptant sur votre engagement à nos côtés pour résister aux tentatives de fragilisation des communes, recevez Madame, Messieurs l'assurance notre sincère considération.

Daniel BOYER  
Maire de Aigaliers



Marie Lise GLOANEC,  
1<sup>ère</sup> adjointe,  
Déléguée communautaire de la CCPU,  
Secrétaire du bureau de l'AMRF 30



# LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

## ❖ ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE « DES MAIRES AU SERVICE DES MAIRES »



Les maires et élus ruraux sont engagés face à l'urgence territoriale comme en témoignent leur engagement tonique et militant qui s'est exprimé tout au long du Congrès de l'Association Nationale des Maires Ruraux, qui s'est tenu en septembre en Dordogne.

Les trois ministres déléguées présentes, celle chargée des Collectivités territoriales ; celle des Professions de santé, et la secrétaire d'Etat chargée de la ruralité ont été abondamment questionnées sur les problématiques spécifiques aux communes rurales, dont les déserts médicaux, véritable enjeu pour les habitants ; le poids décisionnel de plus en plus prégnant des intercommunalités au détriment des voix des communes et à leur financement ; les nouvelles lois modifiant les règles d'urbanisme restreignant les capacités des petites communes; volonté à peine cachée de diminuer, voire de supprimer les communes ... la liste est longue de décisions, de futures restrictions qui inquiètent intensément les maires ruraux qui sont pourtant ceux qui sont les plus proches des habitants.

C'est un véritable enjeu de démocratie !



La délégation gardoise de gauche à droite : Mme Catherine Ferrière, maire de Bouquet; M. Sylvain André, maire de Cendras, Mme Marie Lise Gloanec, adjointe d'Aigaliers, Messieurs Guy Manificier, maire de St Sébastien d'Aigrefeuille et Ludovic Mourgues, maire de St Croix de Caderle



Signature partenariat AMR du Gard avec l'organisme de formation « Le Tremplin » à la Mairie de St Sébastien d'Aigrefeuille

En conventionnant avec l'association Le Tremplin, l'association des maires ruraux du Gard propose à ses élus adhérents une formation aux compétences techniques nécessaires aux maires et adjoints d'aujourd'hui, de l'élaboration du budget à la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires, comme l'urbanisme par exemple.

Plusieurs formations ont déjà été suivies à Mandagout, Cendras et le 9 décembre à Aigaliers.

# LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES



## ÉDITO

**MICHEL FOURNIER**  
**Président de l'AMRF**

### **Ce sont les Communes qui font l'Interco !**

*En affichant son soutien aux EPCI dans la relation avec le Préfet, la Première ministre a franchi une ligne rouge. Elle est dans la continuité d'une tendance qui n'est pas nouvelle avec, d'un côté, des militants politiques vantant le changement de statut de l'intercommunalité en collectivité et, de l'autre, une administration, locale et nationale, qui fait comme si c'était déjà le cas.*

*Ceci en privilégiant les présidents plutôt que les maires et en concevant des politiques pour les seuls « bassins de vie » ou « territoires », en espérant que nous n'y verrons que du feu ! La vérité non avouée de cette démarche est de transformer l'EPCI en communes nouvelles XXL !*

*C'est mal nous connaître ! Et c'est en votre nom que j'ai saisi le Président de la République pour rappeler, en même temps, notre attachement à pouvoir coopérer dans un cadre libre et dans le respect de la Constitution, très claire dans son article 72 : seule la commune, le département et la région sont des collectivités territoriales.*

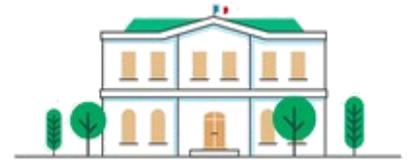
*Nous devons dénoncer l'entretien de cette confusion. Elle est intolérable en terme démocratique et d'efficacité de l'action publique, à fortiori quand notre démocratie balbutie.*

*Ces messages contradictoires de la Première ministre sont préjudiciables à l'engagement des maires. Et il est à redouter qu'ils seront moins nombreux à être prêts à jouer une nouvelle fois les « pompiers de service » comme ce fut le cas lors du mouvement des gilets jaunes et plus récemment lors de la crise du Covid.*

*Si l'EPCI est utile, il ne peut pas tout, et la COMMUNE reste le premier échelon de proximité.*

*C'est cette proximité que nos concitoyens attendent et qui les conforte au quotidien !*

# INFOS COMMUNALES



## ★ Secrétariat de Mairie

- ☎ 04 66 22 10 58
- ✉ [accueil@aigaliers.fr](mailto:accueil@aigaliers.fr)
- 🌐 [www.aigaliers.net](http://www.aigaliers.net)



### Horaires et jours d'ouverture au public

Mardi de 14h00 à 17h00  
Jeudi de 9h00 à 12h00

## ★ Numéros urgences

- Pompiers 18
- Samu 15
- N° européen 112
- Gendarmerie Uzès : 04 66 22 54 66

## ★ Bibliothèque –Tennis

☎ 04 66 22 10 20 / ✉ [aphyllanthe@orange.fr](mailto:aphyllanthe@orange.fr)

## ★ CCPU ( Communauté de Communes Pays d'Uzès)

☎ 04 66 03 09 00

## ★ Écoles

- Aigaliers 04 66 22 62 11
- Baron 04 66 22 20 54
- Foissac 04 66 22 17 39
- SIRP 06 32 46 68 37

## ★ SIVOM

☎ 04 66 03 37 37

## ★ Gestion des déchets

### COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères: Mercredi matin

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Prise de rdv au secrétariat de Mairie

### DÉCHETERIE DE CHOUDEYRARGUES

☎ 04 66 03 09 00

Lundi + vendredi : 14h-17h

Mercredi et Samedi : 9h-12h et 14h-17h

Carte d'accès délivrée au secrétariat de Mairie



## ☀ FORMATIONS EFFECTUÉES PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Chaque année, les deux secrétaires de Mairie. Maryse ESBERARD, secrétaire générale et Oriane CAZALET, secrétaire ainsi que Patrice TASSIN, agent technique développent leurs connaissances techniques et leurs compétences administratives, en suivant des formations en correspondance avec leurs postes de travail.

Par ailleurs, afin de se mettre à jour avec la réglementation, et les règles d'hygiène et de sécurité au travail, ils participent régulièrement à des réunions avec d'autres agents de mairie : règles budgétaires avec la Direction Générale des Finances Publiques, urbanisme avec le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Uzès., sécurité au travail avec le Centre de Gestion du Gard.

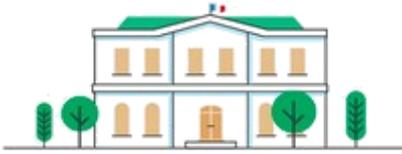
Agent	Thème Formation
TASSIN Patrice	Sécurité au travail Manipulation d'extincteurs
CAZALET Oriane	Sécurité au travail Manipulation d'extincteurs
ESBERARD Maryse	Etat civil / Le changement de nom

## ☀ NOUVEAUX HABITANTS



Afin d'éviter les oublis lorsque nous envoyons des courriers, des invitations pour les différentes festivités ( repas des aînés, spectacle des enfants...) nous avons besoin de connaître votre adresse et **vos dates de naissance et celles de vos enfants.**

Merci de les communiquer au secrétariat de Mairie



## DISTRIBUTEUR DE PAIN ET VIENNOISERIES

C'est avec plaisir que nous vous annonçons qu'un distributeur de pains et viennoiseries est en service à côté de la salle polyvalente depuis le 22 novembre 2022. En effet, Mr BLAMPIN Christophe propriétaire de la boulangerie Nougatine à Uzès a sollicité le Conseil Municipal pour installer un distributeur sur Aigaliers.



**Dernière minute :** en date du 24/12/22 mail reçu à la Mairie de la part de Mr BLAMPIN: « Bonjour, la population n'ayant toujours pas adhéré au service que je propose, trop de perte marchandises, et sûrement un mauvais emplacement (distributeur pas assez visible), et un manque évident de communication. Aussi je me vois dans l'obligation de vous fait savoir qu'à partir de mi janvier le distributeur ne sera plus à Aigaliers, mais dans une commune qui se sentira plus concernée par ce genre de service. Par avance, je vous remercie, quand même, d'avoir essayé de m'accepté, même si ce fut court. Mr BLAMPIN de la Nougatine d'Uzès»

### Réponse du Conseil Municipal en date du 30/12/2022

« Nous regrettons votre décision mais je tiens à vous rappeler quelques points que nous avons vus ensemble lors de notre rendez-vous. Tout d'abord l'emplacement; vous avez l'air de vous en plaindre alors que vous avez validé l'emplacement en nous disant "oui, très bien, parking ..ect; lors du RDV si cela n'allait pas, il fallait le dire car justement ce rendez-vous était fait pour ça. Deuxième point: la durée d'essai: vous nous avez parlé d'un an alors que là, au bout de un mois, soi-disant vous arrivez à voir comment est rentable la machine, ce n'est pas du tout le discours que vous avez eu lors de notre rendez-vous, car vous nous aviez dit qu'en plus lors des vacances, il y avait moins de monde. Donc là, vous avez fait 2 semaines d'essai standard et 2 semaines de vacances?... Nous avons tout de même effectué des travaux pour votre machine: dalle + électricité ... Ensuite, la communication : nous avons donné des flyers aux administrés, c'est affiché sur les 11 panneaux d'affichage dans tous les hameaux. C'est annoncé sur le site de la mairie, et sur le bulletin municipal !Peut-être que tout simplement, votre marchandise ne leur correspond pas ? Nous vous souhaitons quand même une bonne continuation. »

## LOGEMENTS PRESBYTERE



Depuis juillet 2017, la Commune dispose de cinq logements sociaux ,suite à la réhabilitation de l'immeuble du Presbytère.

Cette année, quatre changements de locataires sont intervenus, suite aux départs des anciens pour divers projets, et au décès brutal de l'un d'entre eux. Les demandes de logements sont à retirer auprès du secrétariat de Mairie.

Lorsqu'un logement se libère les demandes enregistrées sur liste d'attente de moins d'un an, sont examinées par la Commission municipale d'attribution des logements.

### ★ PRÊT DE MATERIEL

Les habitants de la Commune peuvent réserver, sous condition de disponibilité :

- des bancs et/ou
- des chaises et/ou
- des planchards

auprès du  
secrétariat



## État civil 2022

### MARIAGES

#### Félicitations à

Marie-Pierre CUADRADO et Pascal ESPERANDIEU  
le 23 avril

Marie-Yseulys GARONA et Thomas LIDON  
le 11 juin



### NAISSANCES

#### Bienvenue à

Milio SALENDRES né le 03 avril  
Maë NOGUEIRA CAZAUX né le 27 mai  
Nino AUBATERRE le 22 octobre



### DÉCÈS

Raymonde SAVART le 08 février  
Joao Vasco CORDEIRO MIGUEL le 27 avril  
Brian LARKINS le 19 juin

### INHUMATIONS AU CIMETIÈRE D'AIGALIERS

Simone CAUCHI le 03 janvier  
Marceau BOISSIER le 14 février  
René RUOT le 15 septembre

**Le Conseil Municipal présente  
ses sincères condoléances  
aux familles**

### CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



À partir du 1er janvier 2023, le jour de  
collecte des bacs d'ordures ménagères  
sera le mercredi matin



**Pensez à sortir vos bacs le mardi soir !**

### PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, ARTISTES ET SERVICES DE LA COMMUNE

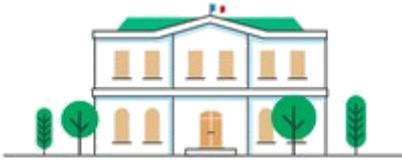
Si vous souhaitez paraître sur le  
site internet de la commune

 [www.aigaliers.net](http://www.aigaliers.net)

n'hésitez pas à écrire au secrétariat de  
Mairie pour donner votre accord.

**Nous ne publions pas sur le site internet sans avoir  
votre autorisation.**





## SERVICE AIDANTS CONNECT

### AIDANTS CONNECT, C'EST QUOI ?

Aidants Connect permet à **des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques**. L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.



Début 2023, Mme Oriane CAZALET, agente administrative, sera habilitée afin de vous aider à réaliser vos démarches administratives en ligne, de manière légale, sécurisée et strictement confidentielle, si vous n'arrivez pas à les réaliser seul.

Afin de bénéficier de ce service, confidentiel, il faudra contacter le secrétariat, afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous vous tiendrons informés dès que ce service sera disponible à la Mairie.

## LOCATION SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente André Meynier peut être louée pour des événements privés familiaux le week-end du samedi 9 heures au lundi 9 heures aux habitants de la Commune, au prix forfaitaire de 100 euros ; aux personnes extérieures à la Commune au prix forfaitaire de 380 euros .

La caution est de 800 euros.

Un état des lieux et un inventaire sont réalisés à la remise et à la restitution des clés.

Les locataires doivent justifier d'un contrat d'assurance et s'engager à respecter les règles de location ( bruit... ).



**Toutes les demandes doivent être faites auprès du secrétariat de Mairie.**



## CIMETIÈRE

Les demandes de concessions funéraires pour un emplacement dans le cimetière communal (caveau, tombe) ou pour une case au colombarium



sont à effectuer auprès du secrétariat de Mairie,

Le prix d'une concession est fixé par le Conseil Municipal et indexé chaque année.

*Prix du m<sup>2</sup> pour chaque classe de concession :*

- concessions perpétuelles: 58.29 €/m<sup>2</sup>
- concessions cinquantenaires : 29.15 €/m<sup>2</sup>

Concessions de 3m<sup>2</sup> -6m<sup>2</sup> ou 9m<sup>2</sup>

Caveau provisoire : 6 mois gratuits puis 200 €

*Colombarium*

- Concessions trentenaires : 752 €

## ANTENNE MOBILE FREE



L'antenne devant éliminer la « zone blanche » du nord de la Commune est installée.

Elle est opérationnelle depuis le 27 décembre 2022 !

## FIBRE OPTIQUE



La fibre est toujours en cours de déploiement sur la Commune. Certains opérateurs anticipent en vous contactant dès maintenant. Souhaitons qu'elle soit opérationnelle effectivement en début d'année 2023 !

## ★ MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES DÉMATÉRIALISATION CERFA-TAXE DE SÉJOUR



Pour rappel, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes sont soumis à une déclaration préalable d'activité via un formulaire cerfa en Mairie.

(Cerfa 14004\*04 pour les meublés et Cerfa 13566\*03 pour les chambres d'hôtes)

Pour faciliter vos démarches administratives, vous pouvez dès à présent déclarer votre activité sur le site internet suivant :

[https://taxe.3douest.com/nouveau\\_compte.php](https://taxe.3douest.com/nouveau_compte.php)

## LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le « Défenseur des Droits », institution publique indépendante créée en 2011, est chargée de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Il peut être saisi gratuitement par toute personne qui estime que ses droits n'ont pas été respectés.

**Vous avez une question ?**

Appellez le 09 69 39 00 00



# ÉVENTUELS DÉLESTAGES ÉLECTRIQUES

La circulaire de Madame la préfète du Gard en date du 19 décembre 2022 nous indique les modalités de mises en œuvre d'éventuels délestages électriques pendant l'hiver.

Pour soulager ponctuellement le réseau électrique, des coupures partielles et programmées seraient possibles, uniquement sur des tranches horaires de 2h maximum, et par secteurs géographiques.

L'interruption limitée à 2h affectera vos activités et votre vie quotidienne.

Il s'agit surtout de prendre en compte que cette éventuelle interruption d'électricité entraînera des ruptures des communications électroniques : téléphonie mobile et fixe.

Les numéros habituels de secours : le 15 ; le 17 et le 18 risquent de ne pas être en service.

**Seul le 112**, relié à tous les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free...) **sera à utiliser en cas d'urgence.**

Les services de la Préfecture coordonnent ces mesures exceptionnelles de délestage en lien direct avec les services de secours du département : Pompiers- Hôpitaux- Agence Régionale de Santé (ARS) et Enedis.

**Pour Aigaliers**, si des décisions de délestage devaient être décidées par la Préfecture et mises en œuvre par ENEDIS, les coupures d'électricité seront limitées à 2h et par quartiers/hameaux.

Il est peu probable qu'une coupure affecte l'ensemble de la Commune.

**Les coupures seront réalisées sur les créneaux horaires entre 8H00 et 13H00 ou entre 18H00 et 20H00, sur 1 seule tranche de 2h.**

Le Maire sera averti par la Préfecture la veille à 18h pour les coupures du lendemain.

**Le Plan Communal de Sauvegarde sera alors activé la veille de la coupure** et nous utiliserons le système **Télé-Alerte** pour prévenir les habitants qui se sont inscrits sur ce service communal qui permet de vous contacter par téléphone, SMS ou courriel.

**Vous pouvez vous enregistrer au service Télé-Alerte de la Mairie, soit en contactant le secrétariat, soit directement sur le site internet de la Commune**

**[www.aigaliers.net](http://www.aigaliers.net)**

Les personnes sensibles qui se sont déjà signalées à la Mairie pour s'inscrire volontairement sur le « Registre des Personnes Vulnérables », seront contactées avant la coupure d'électricité.

Nous encourageons les personnes qui s'estiment en situation sensible à se faire connaître au secrétariat de Mairie si elles souhaitent être enregistrées sur ce Registre confidentiel.

Les personnes qui nécessitent une prise en charge médicale spécifique—PHRV— Personne à Haut Risque de Vulnérabilité auront été signalées à l'Agence Régionale de Santé par leur médecin traitant.

C'est l'ARS qui a la responsabilité de les informer et d'organiser leur prise en charge éventuelle.

Je vous remercie de prendre en compte ces informations, et d'assurer une vigilance auprès des personnes isolées (personnes âgées ou vulnérables) pour en cas de nécessité faciliter leur prise en charge médicale ou familiale ou bien nous avvertir.

Le site national [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) permet de recevoir une alerte sur son téléphone et de connaître la veille de la coupure si on est concerné et sur quel créneau horaire.



## ✧ PROTECTION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE GATTIGUES

Mr. et Mme LARKINS ont écrit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ( DRAC) pour demander la Protection de la Chapelle de Gattigues .

À la demande du Conseil Municipal, une rencontre a eu lieu en Mairie et à la chapelle , entre les élus et les représentants de la DRAC.

Nous avons mis en avant le fait que lors de l'élaboration du P.L.U en 2006, la protection immédiate de la chapelle a bien été prise en compte.

La chapelle est en bon état et a fait l'objet de travaux importants et est entretenue régulièrement.



Les représentants de la DRAC ont apprécié positivement nos explications et ont eux-mêmes constaté le bon état de la chapelle et de ses abords.

Cependant, pour eux, une protection plus pérenne pourrait être envisagée. Protection soit du bâtiment seul, ou du bâtiment avec ses abords immédiats en fonction des enjeux environnementaux et visuels à définir.

Ils nous ont confirmé qu'une proposition de protection sera déposée à la Commission Régionale qui décidera de la suite à donner à la demande de Mr. et Mme LARKINS.

Le Conseil Municipal sera sollicité pour donner son avis, sans possibilité de blocage. Aucun délai n'a été précisé, il nous a semblé que la procédure, si elle devait se poursuivre, serait assez longue.

Précision que la demande de Protection est décidée au niveau régional et ne concerne pas le Classement qui est du ressort de l'État.

À suivre donc...



# EMPLOIS SAISONNIERS



Baptiste BILLET



Maxence COMPAN



Flavie DUMAS



Ethan BESSON



Odeline PALFFY-PICHON

Patrice TASSIN, agent technique communal encadre les jeunes saisonniers embauchés pendant l'été

# FESTIVITÉS



*Histoire de clochers*



*Marché nocturne*



Animation groupe  
« les valseuses »



# FESTIVITÉS

Animation groupe  
« GARD'N'GROVE »



Concours de boules



*Fête nationale 13 juillet*



Apéritif



Repas



# COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



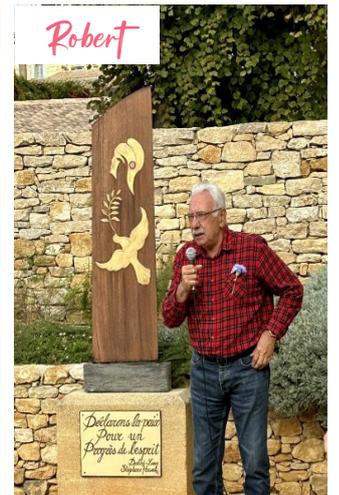
Sarah



Ambre



Claire



Robert





# FESTIVITÉS

*Décoration du sapin de la  
Mairie par le centre de loisirs*



*Repas des Aînés*



*Noël des Enfants*





L'Association l'Aphyllanthe d'Aigaliers, est un Espace de Vie Sociale financée par la CAF du Gard. Soutenue par les communes d'Aigaliers, Baron et Foissac, ainsi que par le Conseil Départemental du Gard, son but est de favoriser le lien et de créer une animation sociale, culturelle et intergénérationnelle sur le territoire.

La CAF a renouvelé l'homologation EVS fin 2021 par une nouvelle convention de 4 ans dont les objectifs sont :

L'éco-responsabilité : *sensibilisation à la protection de l'environnement* par la pédagogie, des actions concrètes et des conférences.

*La vie numérique moderne* : actions d'éducation populaire sur l'usage des outils numériques (ateliers, conférences, films, discussions et, interventions dans les écoles).

*La promotion de la culture, de la littérature et de l'expression artistique.*

*L'introduction de nouveaux thèmes culturels.*

En 2022, un progrès important a été accompli sur ces nouveaux objectifs, ce qui est confirmé par le nombre et la diversité des initiatives décrites ci-dessous.

Le nombre d'adhérents en septembre s'élève à 205.

## Une association ouverte, une gestion bénévole

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 10 membres, dont un bureau de 5 membres, tous bénévoles, et une secrétaire d'accueil salariée. En 2022, les effets du Covid ont commencé à s'estomper et les animations ont repris avec dynamisme.



## Activités hebdomadaires

Elles ont été nombreuses et variées : gym, pilates, couture & tricot-thé, tarot, rando, poterie, théâtre, atelier écriture et marche nordique.

En septembre, les activités ont repris normalement, avec des **nouveautés** : danse Bollywood (enfants), atelier couture (vêtements), méditation, initiation à l'informatique (adultes), soutien scolaire du mercredi par les époux Ponton (niveaux primaire et collège).

## Activités ponctuelles

Les **Visites culturelles et/ou patrimoniales** ont été nombreuses ; les adhérents ont visité le Musée 1900, l'usine de Bollène, le théâtre d'Orange, Villeneuve-lez-Avignon, la halle du verre, l'expo des peintres du XIX<sup>e</sup> à Uzès et le Vieux Mas de Beaucaire.

Les **Animations** n'ont pas été en reste : conférence théâtralisée sur les addictions, expo *La Nature dans tous ses états* avec les aquarelles de Claire Lasserre et les photos de Jim Cluchey, sortie accrobranche, la venue de la ludothèque de la CCPU, des soirées bowling, un cycle botanique (2 conférences+4 sorties terrain), de l'escalade, 2 ateliers fuseaux de lavande, la visite du jardin de Jim, un week-end et une soirée rando et une conférence sur les Shadoks.

L'association a également marqué **l'année Molière** avec 3 soirées *Théâtre au cinéma* à Uzès pour Tartuffe, l'Avare et le Bourgeois gentilhomme présentés par la Comédie Française.

Les **Activités familles pendant les vacances scolaires** sont restées classiques : cinéma, lasergame, ateliers bricolo et poterie à thème, jeux de société, atelier Scratch, tennis, accrobranche.

En septembre, les ateliers numériques mensuels ont repris selon le système **des partages de savoirs**.

## Les points forts de l'année :

- l'Assemblée Générale, qui s'est tenue normalement le 8 avril, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 ans.
- la fête de l'association en juin avec tombola, présentation des travaux réalisés durant l'année et représentation de l'atelier théâtre. Elle a réuni environ 75 adhérents, petits et grands.
- le forum des associations en septembre, avec la participation d'associations des villages d'Aigaliers, Baron, Foissac et Serviers-et-Labaume, et *Les petites Mains* d'Uzès, qui sont aussi un espace EVS.

**En prévision pour la fin de l'année** : du poney pour les enfants pendant les vacances, 2 spectacles au Cratère d'Alès, une sortie à la bambouseraie



d'Anduze et une aux Carrières des Lumières (Venise et Klein).

## CLAS & REAAP

L'Association agit dans le cadre du **REAAP** (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) et du **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

**En juin, une visite guidée de la maison de la céramique de St. Quentin la Poterie a été offerte aux enfants du CLAS.**

**En septembre, la durée des 2 séances de soutien scolaire hebdomadaires est passée à 2h, permettant ainsi plus d'activités de détour (arts plastiques).**

L'association a également participé financièrement au voyage de fin d'année en Camargue des écoles de Baron et de Foissac et a été un soutien actif à la création du jardin pédagogique de l'école de Foissac.

**Actions en direction de l'école d'Aigaliers et du centre de loisirs** : deux animations ont été proposées par des bénévoles :

- aquarelle & photo en lien avec l'expo *La Nature dans tous ses états* en mars
- sensibilisation à la protection des animaux en mai. Une séance de contes est organisée une fois par mois pour les enfants de l'école d'Aigaliers, et ceux du

centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

**Tricoteuses Solidaires** : toujours aussi actives, nos tricoteuses vont dépasser les 1000 bonnets confectionnés l'année dernière dans le cadre du partenariat *Innocent / Les Petits Frères des Pauvres*. Pour rappel, *Innocent* rétrocède 0,20 € aux *Petits Frères des Pauvres* pour chacune de leurs bouteilles vendue coiffée d'un petit bonnet.

## Et financièrement alors ?

**L'association a les moyens de maintenir une programmation dense tout au long de la saison qui s'annonce et les projets ne manquent pas !**

**D'autre part, le niveau des subventions de la CAF, du département et des communes partenaires, restant identique, l'association peut maintenir sa politique de prix très modiques** : 50% du tarif public pour les adultes et gratuité pour les enfants adhérents.

## Gestion de la bibliothèque d'Aigaliers

Le fonds compte environ 3000 ouvrages et bénéficie des prêts du bibliobus du Gard, et des CDROM de la Direction du Livre et de la Lecture -DLL - L'inscription à la bibliothèque est gratuite et s'obtient auprès du secrétariat. La bibliothèque fait partie du réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès, dont l'ensemble des fonds est accessible au prêt et à la réservation par tél, mail ou depuis son compte abonné sur :

<https://www.mediatheques.ccpaysduzes.fr/>

En 2022, la subvention de la municipalité a permis d'enrichir le fonds d'une centaine de nouveautés et l'association a offert 15 ouvrages, principalement jeunesse.

Le groupe *Ensemble pour la bibliothèque d'Aigaliers* anime les lieux avec des décorations saisonnières, en association avec les enfants de l'école maternelle et du centre de loisirs. Il tient une permanence et des animations les 1<sup>ers</sup> samedis après-midi du mois, et s'occupe des achats d'ouvrages. En septembre, il a organisé la manifestation *Livres en balade*. Un *Cercle des lectrices*, se tient tous les premiers lundis du mois

### Horaires :

**Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 / Jeudi et Vendredi : 9h00-12h15 + 1er samedi du mois: 14h-17h**

## Gestion du cours de tennis municipal

L'association gère le cours de tennis municipal, là aussi à des tarifs tout doux. L'association recherche actuellement un animateur de tennis pour des actions régulières et ponctuelles.

## Communication

la *Lettre de l'Aphyllanthe* est distribuée dans les villages du SIRP trois fois par an. Toutes les info sont sur le site Internet : <https://www.aphyllanthe.fr/association>. Contact : **04 66 22 10 20 / [aphyllanthe@orange.fr](mailto:aphyllanthe@orange.fr)**

**Venez nous rencontrer pour participer à une activité, emprunter un ouvrage de la bibliothèque, ou nous soumettre votre projet.**



# APE LES ESCOULES



## Association des Parents d'Elèves LES ESCOULES

### Regroupement Aigaliers/Foissac/Baron 2022

L'Association des Parents d'Elèves est entièrement composée de bénévoles et a pour vocation de :

✓ Soutenir l'action éducative des enseignants des écoles d'Aigaliers, Foissac et Baron par le financement de projets éducatifs

✓ Organiser des activités à l'attention de l'ensemble de la population permettant le financement des projets éducatifs

La pandémie ayant mis un coup d'arrêt aux activités de l'APE durant les deux dernières années, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu reprendre doucement mais sûrement les animations au cours de l'année scolaire 2021-2022 :

Halloween  
Carnaval  
Chasse aux œufs de Pâques  
Kermesse

Pour fêter la reprise des animations, les membres de l'APE ont mis le paquet pour faire plaisir aux enfants : châteaux gonflables, maquilleuses, poneys, tatouages éphémères...

Les écoles n'ayant pas repris complètement leurs sorties scolaires, peu de financements ont été sollicités de leur part en comparaison aux années précédentes. Toutefois, l'APE a pu financer l'achat de tablettes numériques pour l'école d'Aigaliers, des jeux sportifs ainsi qu'une sortie à Green Parc pour le centre aéré.



Le bureau de l'APE de gauche à droite : Virginie Perrin, Amandine CAMPELLO, Djina MARINONI, Julie GADREAUD, Doris MILESI, Rémy SALABERT

L'Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 23 septembre 2022. A cette occasion de nouveaux membres ont choisi de s'investir dans l'Association. Le bureau se compose désormais des membres suivants :





# APE LES ESCOULES



Kermesse - 17/06/2022



Doris MILESI au poste de Présidente  
Julie GADREAUD au poste Vice Présidente  
Amandine CAMPELLO au poste de Secrétaire  
Djina MARINONI au poste de Vice Secrétaire  
Rémy SALABERT au poste de Trésorier  
Virginie PERRIN au poste de Vice Trésorière

L'équipe de l'Association des Parents d'Elèves retrouve une belle dynamique. L'arrivée de nouveaux membres permet ainsi d'envisager sereinement l'année scolaire à venir et de pouvoir proposer de nouvelles animations :

- 🕒 31 octobre Halloween à Baron
- 🕒 06 novembre Bourse aux jouets à Aigaliers
- 🕒 04 décembre Loto à Foissac
- 🕒 04 février Belote à Aigaliers
- 🕒 04 mars Carnaval à Baron
- 🕒 09 avril Chasse aux œufs de Pâques
- 🕒 Kermesse en juin à Foissac

Vous n'avez pas pu être présent à l'Assemblée Générale mais vous vous questionnez sur le fonctionnement de l'APE ? Vous aimeriez participer mais vous avez peu de temps disponible ? Vous souhaitez vous investir davantage en intégrant

l'équipe des membres actifs ? Avec grand plaisir ! N'hésitez pas à prendre contact avec nous en sollicitant directement les membres du bureau ou en nous adressant un mail à l'adresse suivant :

✉ [ape.lesescoules@hotmail.fr](mailto:ape.lesescoules@hotmail.fr)

L'ensemble de l'équipe APE remercie les municipalités des communes d'Aigaliers, Foissac et Baron pour leur soutien et leur financement, nos partenaires ainsi que les parents qui s'investissent dans l'Association et participent aux animations.

**Nous vous souhaitons une belle  
année 2023 et espérons  
vous retrouver très prochainement  
lors de nos prochaines manifestations.**

*Doris MILESI, Présidente de l'APE*



## CHASSEURS, MAIS PAS QUE....

C'est vrai, il y a l'acte de chasse qui est un acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci.

Mais, quel chasseur n'a pas un jour baissé son arme pour simplement contempler un lièvre, un chevreuil ou une laie. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse !!

Nous sommes, de surcroît, des « familiers » privilégiés de la nature, nous la connaissons bien, et, de ce fait, avons conscience du rôle qui nous incombe dans sa défense et préservation.

C'est dans le cadre de cet objectif que chaque année les chasseurs de la Commune se retrouvent courant Mars pour assurer des missions d'aménagement et d'entretien du territoire.

En voici quelques exemples :

☒ récupération et évacuation des « décharges sauvages » déversées dans la nature ( congélateurs, pneus, machines à laver, baignoires, canapés, bouteilles et canettes vides...)

☒ entretien des sentiers forestiers

☒ labour et ensemencement de parcelles dans les bois et en bordure de chemins ( environs 5 Ha), qui régaleront toutes les espèces d'animaux sauvages et agrémentent les paysages.

La sécurité, pour les chasseurs et aussi pour tous ceux qui partagent avec nous ces espaces de liberté ( randonneurs, ramasseurs de champignons, vététistes,



Signalétique fixe à la sortie des sentiers pour éveiller l'attention de tous.

cavaliers...) est une priorité dans nos actions :

→ partenariat financier avec la municipalité pour l'élargissement et le débroussaillage des chemins et pistes forestières;

→ en plus des panneaux amovibles « battue en cours », mise en place d'une signalétique fixe à la sortie des sentiers sur les zones de chasse en battue

→ organisation d'une rencontre au rendez-vous de chasse un jour de battue autour du café du matin avec le Président du club VTT de l'Uzège accompagné de Simon André ( notre champion de France de VTT)

→ et pour la première fois, participation de la société de chasse au forum des associations le 03 septembre à Aigaliers organisé par l'Aphyllanthe. Tout au long de cette journée nous avons pu dialoguer avec les participants et les visiteurs. Les échanges ont été très positifs et ont permis de faire découvrir notre activité.

Ces rencontres enrichissantes pour tous ont mis souvent en évidence la méconnaissance de la chasse et par la même l'effort qui doit être le notre pour dialoguer, expliquer, écouter.

En un mot : communiquer.

*Robert ESBERARD,  
le vice-président,*

# CLUB DE L'ARQUE



Après l'assouplissement des règles sanitaires à partir du 23 janvier 2022, les membres du Club de l'ARQUE de Baron sont heureux de se retrouver tous les mardis, respectant les consignes strictes de distanciation et de contrôle, induites par la crise « Covid19 » et mises en œuvre par les responsables de l'association, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> Août. Nous comptons cette année 52 adhérents, dont plusieurs habitants d'Aigaliers.

Lorsque le temps le permet les pétanqueurs prennent possession du terrain de boules. A l'intérieur, les émules de « César, Panisse, Escartefigue et M.Brun » tapent la belotte, les jetons du Romicube et les lettres du Scrabble dansent sur les tables. Les parties sont acharnées. Vers 16h30, le goûter suspend les parties. Nous avons pu, cette année, remettre en place des festivités et réunions périodiques.

**Le 1<sup>er</sup> février**, la société « Pons de Brassac », fabricante de charcuterie artisanale dans le Tarn, a organisé une présentation, une dégustation et une vente de ses produits artisanaux.

**Le vendredi 25 mars**, la fédération départementale des Aînés Ruraux organise son concours annuel de belote, le club prend en charge les frais d'inscription des 10 participants.

**Le 29 mars**, les adhérents sont invités à partager au foyer de Baron, une « Saint-gilloise » cuisinée par le traiteur « Tessier ».

**Le 12 Avril**, l'entreprise « Proconfort », distributrice de matériel pour la maison (literie, cuisine ...) vient présenter ses produits et offre aux participants un succulent repas.

**Le 3 mai**, les travaux d'isolation du foyer de Baron commencent. Le Maire d'Aigaliers met à notre disposition sa salle pour la tenue de nos réunions hebdomadaires. Nous lui renouvelons nos remerciements. Ce jour là, nous organisons une « Auberge Espagnole ».

**Le 14 juin** nous fêtons les anniversaires du premier trimestre.

**Le 28 Juin**, avant la coupure estivale, les adhérents, les représentants des communes ainsi qu'un responsable de la fédération, sont invités à un repas servi au foyer d'Aigaliers.

**Le samedi 3 septembre**, nous sommes cordialement invités à participer au Forum des Associations organisé par l'association Aphyllanthe d'Aigaliers. Journée de rencontre très

amicale ; l'apéritif et le repas de fin de journée permettent des échanges conviviaux entre les participants.

Félicitation aux organisateurs et prêts pour une prochaine session ! Les réunions reprennent dès le mardi 6 septembre, toujours dans la salle d'Aigaliers.

**Le 27 septembre**, le Club, dans le foyer rénové de Baron, offre un repas réalisé par le traiteur « Tessier d'Uzès » à ses adhérents, 39 répondent présents.

Nous fêtons notre centenaire, Marcel DUPLAN, bon pied, bon œil et bon appétit. La doyenne du Club et Présidente honoraire, Yvette OZIL est aux cotés de son ami d'enfance.



**Le 30 septembre**, le Conseil d'Administration se réunit à la mairie de Baron et décide de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire ; la date du 15 novembre est retenue.

**Le 28 octobre**, la société « Florilège », présente ses produits à une vingtaine d'adhérents. Un repas leur est offert.

**Le 8 novembre**, 40 membres se réunissent pour une « Auberge Espagnole ».

**Le 15 novembre**, l'AG extraordinaire se déroule au foyer de Baron. A cette occasion, le Président Yvan OZIL annonce sa décision, pour des raisons personnelles, de démissionner du poste de Président.

Un renouvellement du Conseil d'Administration est accepté à l'unanimité. Une réunion du nouveau CA est prévue le Mercredi 23 Novembre, en vue de choisir un nouveau Bureau qui sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les activités de 2023 seront définies à cette occasion.

**Le 13 Décembre**, une nouvelle présentation de la société « Pons de Brassac ».

Le traditionnel Goûter de Noël clôturera cette année 2022.

Nous vous invitons à venir tester nos activités du mardi après-midi. Bienvenue à tous.

*Yvan Ozil, Président du Club de l'Arque*

# LES CAPITELLES

✦ PRÉSENTATION DU CLUB DES PECHEURS À LA MOUCHE LES CAPITELLES



Depuis un peu plus de huit ans, le club de pêcheurs à la mouche des Capitelles a fixé son siège social sur la commune d'Aigaliers. Ce choix a été déterminé pour des raisons pratiques. La localisation du lac Dupuy, la présence de quatre habitants de la commune d'Aigaliers sur la vingtaine de membres du club, en particulier celle du secrétaire de l'association. Le club a toujours une activité ludique soutenue mais ne néglige pas la compétition. Bien évidemment le club s'attache à transmettre les valeurs de la pêche à la mouche mais insiste tout particulièrement auprès de ses membres sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte pour la protection de la nature.



Lac de Fontanisse



## ✧ UN CAMISARD, JACQUES BONBONNOUX (1673-1755), RACONTE SON ENGAGEMENT POUR LA FOI ET SON COMBAT CONTRE LES SOLDATS DU ROI...



Un peu d'histoire pour expliquer ce qu'on appelle communément la Guerre des Cévennes (1702-1710), évènement qui a divisé, martyrisé, endeuillé nos ancêtres et contraint à l'exil une partie d'entre eux.

Jusqu'à la Renaissance, c'est-à-dire au 16<sup>e</sup> siècle, le principe est intangible : un roi, une loi, une foi.

La France est fille ainée de l'Eglise, ses rois sont des monarques de droit divin, et le schisme est inconcevable.

Or voici que l'inconcevable devient réalité sous l'impulsion d'un moine, devenu professeur de théologie : Martin Luther (1483-1546), qui va dénoncer les abus du haut clergé catholique au nombre desquels les « indulgences », à savoir le rachat pécuniaire des peines encourues par le pécheur après confession de ses fautes.

La doctrine de Luther reprise par Calvin eût un impact si profond qu'elle s'implanterait totalement en Prusse et partiellement en France, d'où des troubles importants sur notre territoire.

Catherine de Médicis, régente, voulut mettre fin à cette situation par le mariage de sa fille avec un prince protestant, le futur Henri IV, qui abjura sa foi pour devenir roi de France (« Paris vaut bien une messe »).

Ancien protestant, nouveau catholique, ce roi voulut se concilier les deux religions par l'édit de Nantes (1598) qui accordait la liberté de cultes à ses anciens co-religionnaires.

La révocation de cet édit par Louis XIV en 1685 fût l'une des causes de la guerre des Cévennes.

Jean- Jacques Bonbonnoux, issu d'une famille modeste, lui-même « facturier en laine » éprouva bientôt une détestation de l'église catholique, non pas pour une question de dogme, mais pour les contraintes qu'elle exerçait sur sa famille et lui-même.

Il écrit dans ses mémoires : « Je dois dire cependant que, quelque horreur que j'eusse à la messe, on n'en doit pas attribuer la cause aux grandes connaissances que j'eusse sur la religion, car j'ai atteint l'âge de 36 années ou plus, avant que de connaître seulement la première lettre de l'alphabet »

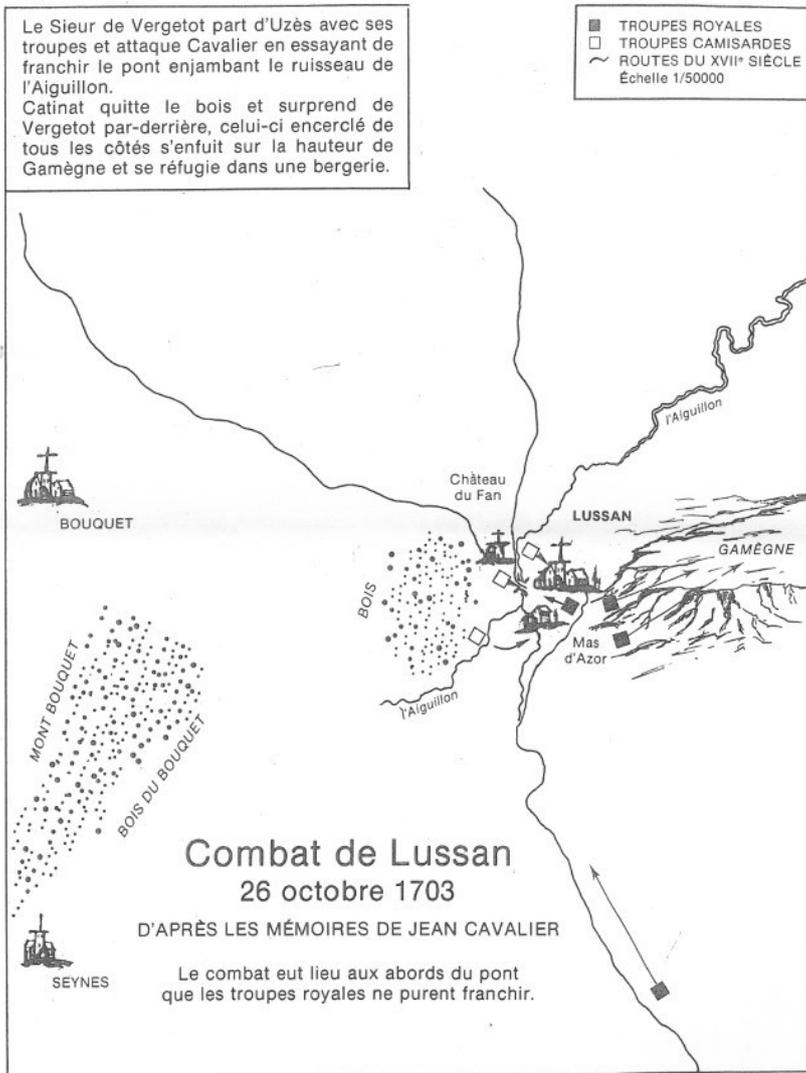
Sa femme mourut dans l'année de leur mariage et il voit dans sa mort la sanction de son péché.

Lequel ? Celui d'avoir fait célébrer son mariage à l'église.

Les poursuites exercées contre d'autres membres de sa famille, coupables d'avoir assisté à un culte clandestin, l'incitent à partir pour le « désert » et à y passer 27 ans dont une partie sous la direction de Cavalier, l'un des deux chefs camisards.

Leur vie ? Prières, psaumes et coups de main contre les soldats du roi et les catholiques qui les

# AU FIL DE L'HISTOIRE



renseignent ou les soutiennent.

Je n'énumérerai pas tous les combats auxquels a participé Bonbonnoux, mais un seul, le combat de Lussan (26 Octobre 1703).

Pourquoi ce choix ? Parce que je suis originaire de ce village où j'ai passé ma jeunesse et parce que je connais les lieux où s'est produit cet affrontement, ce qui me permet d'en imaginer le déroulement.

Lussan est bâti sur une hauteur, doté d'un château fort et de remparts, et domine la plaine où se sont affrontées la troupe de Cavalier (319 fantassins et 90 cavaliers) et celle de ses adversaires commandés par le marquis de

Vergetot, d'une force voisine.

Bonbonnoux raconte :

« Le second combat où je me sois trouvé fut à Lussan, à trois lieues d'Uzès. Nous étions campés au-devant d'un logis qui est précisément au-dessous de Lussan, lorsque nous aperçûmes les troupes paroître à une hauteur qui est le long du chemin de Lussan à Uzès.

Dez que nous nous fumes aperçus des troupes nous nous avançames vers elles, et à notre ordinaire nous nous mimes à chanter un psaume. Les troupes ne s'intimidant pas et faisant de leur part autant de chemin que nous, nous fumes bientôt les uns et les autres à la portée du fusil. Nous ne tardâmes pas à nous saluer. Mais bientôt les troupes furent en déroute.

Nous nous mimes aprez elles. S'étant dispersées, nous fimes trois pelotons de

nos gens et poursuivimes de si près les soldats que je vis Castinat les prendre par les cheveux. Mais emportez inconsidérément dans une hauteur où il y avoit beaucoup de murailles et étant peu en nombre, les soldats se campèrent derrière les murailles et firent feu sur nous, en sorte que je voyois tomber devant nous des branches de chênes blancs que les bales fracassoient. Nous fumes obligez de reculer et nous perdimes quelque bagage que nous avions pris sur eux.

Nous campames de nouveau sur le champ de bataille, et, tous nos gens s'y étant rassemblés, nous y restames assez longtems pour voir s'il ne

prendrait pas encore envie à l'ennemi de sortir de ses retranchements et d'en venir encore une fois aux mains ; mais trop contents de ce qu'ils venoient d'essuyer ils n'eurent pas le courage d'abandonner leurs murailles. Ainsi, n'ayant plus rien à faire, nous nous retirames, en bon ordre, après avoir bien battu l'ennemi. » (*orthographe et expressions de l'époque*)

Même cocorico sous la plume de Jean Cavalier, mais version bien différente de leurs adversaires qui revendiquent la victoire en ces termes :

« Après la décharge, les grenadiers se replièrent sur cette hauteur de Gamègne d'où finalement, à la suite d'un rude combat, Vergetot réussit à se dégager après avoir infligé aux camisards la perte de cent vingts hommes, leur avoir tué trente chevaux, et en avoir capturé autant et les avoir poursuivis jusqu'à Seynes et jusqu'à l'entrée des grands bois du Bouquet qui leur servaient d'asile. Selon Montrevel, le marquis de Vergetot aurait abandonné cette poursuite en raison du manque de munitions car il avait harcelé les rebelles avec un feu continuél durant plus d'une lieue. »

Où se situe la vérité ?

Entre les deux versions. Si je devais arbitrer le combat je dirais « match nul », mais avantage aux camisards.

Nous sommes loins de la conclusion de Bonbonnoux qui dit « avoir bien battu l'ennemi », mais loins aussi du « tableau de chasse » du maréchal de Montrevel qui n'était pas sur le terrain et qui a recueilli les déclarations tendancieuses de ses subordonnés. Alors pourquoi donner l'avantage aux

camisards ? D'abord par ce que les protagonistes parlent d'un repli des forces royales sur les hauteurs de Gamègne ( voir plan) et parce que Bonbonnoux tient habituellement le langage de la vérité.

Et les habitants de Lussan, spectateurs attentifs du combat ?

La population est majoritairement catholique, le seigneur du lieu et la garnison aussi.

La présence des camisards sous leurs murs n'est pas bon signe, car ils y voient des risques de pillage et de violences.

Dès son arrivée, Cavalier envoya ce billet aux consuls :

« Messieurs, vous ne manquerez pas de nous préparer demain le diner sous peine d'être assiégé et d'être mis à feu et à sang. »

Même injonction le lendemain, mais sans autre résultat que des coups de feu tirés sur les émissaires et l'envoi d'un volontaire à Uzès pour prévenir la marquise de Vergetot de l'arrivée des camisards.

Vous connaissez la suite...

La guerre des Cévennes prit fin quelques années plus tard avec la mort, la capture, la reddition et l'exil des chefs camisards, mais il fallut attendre la Révolution française de 1789 et la Déclaration des droits de l'homme pour que les protestants obtiennent la liberté de conscience.

Jacques Martin,  
Magistrat honoraire



# BULLETIN MUNICIPAL

